

**Profil de la pauvreté,**  
**1980 à 1990**

**Rapport du**  
**Conseil national du bien-être social**

**Automne 1992**

**Canada**

**PROFIL DE LA PAUVRETÉ, 1980 À 1990**

**Rapport du  
Conseil national du bien-être social**

**Automne 1992**

---

On peut obtenir des exemplaires de ce rapport au:

Conseil national du bien-être social

Immeuble Jeanne Mance

Ottawa K1A 0K9

(613) 957-2961

Also available in English under the title:

Poverty Profile, 1980-1990

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1992

N° de cat. H67-1/4-1990F

ISBN 0-662-97885-4

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION .....	1
MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS .....	3
VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION, 1980-1990 .....	7
Tendances de la pauvreté chez les Canadiens et Canadiennes à titre individuel .....	7
Tendances de la pauvreté chez les familles et les personnes seules .....	12
LA SITUATION SELON LES PROVINCES .....	18
LA SITUATION EN 1990 .....	31
Genre de famille, sexe et âge .....	31
Autres différences selon l'âge et le sexe .....	33
Travail .....	35
Nombre et âge des enfants .....	37
Niveau de scolarité .....	39
Propriétaires et locataires .....	42
Année d'immigration .....	43
Région de résidence .....	44
DEGRÉ DE PAUVRETÉ, ÉCART DE PAUVRETÉ ET QUASI-PAUVRETÉ .....	45
LE REVENU ET LES SOURCES DE REVENU DES CANADIENS ET CANADIENNES PAUVRES .....	53
EXAMEN PLUS DÉTAILLÉ DE CERTAINS GROUPES CHOISIS .....	60
Les petits salariés .....	60
Les enfants .....	63
Les aîné(e)s .....	72
Les femmes .....	73
SOMMAIRE ET CONCLUSION .....	77
RENOIS .....	80
ANNEXE .....	82

## INTRODUCTION

Le Profil de la pauvreté, 1980 à 1990 est le rapport le plus récent d'une série de publications sur la pauvreté au Canada du Conseil national du bien-être social. On y trouve de nombreuses statistiques à l'échelle nationale pour 1990 et les tendances de la pauvreté entre 1980 et 1990, de même que, dans certains cas, des données détaillées pour chacune des provinces.

Il s'agit de la première publication du genre à présenter de l'information sur le degré de pauvreté — c'est-à-dire l'écart entre le seuil de pauvreté et le revenu des pauvres. Elle présente également de l'information sur le revenu moyen des pauvres et leurs principales sources de revenu. Un chapitre porte sur quatre groupes auxquels le Conseil national du bien-être social s'intéresse particulièrement, c'est-à-dire les petits salariés, les enfants, les aîné(e)s et les femmes.

Ce profil, comme les précédents, constitue une analyse de données concrètes recueillies par Statistique Canada. Il indique quels segments de la population canadienne sont pauvres, sans cependant s'attarder sur les causes de cette pauvreté. Dans certains cas, ces causes sont évidentes : la perte d'un emploi, la perte du conjoint, une mauvaise santé sont les plus courantes. Mais dans d'autres cas, les causes de la pauvreté sont plus difficiles à cerner.

Ce rapport ne présente par ailleurs pas de plan d'action pour éliminer la pauvreté au Canada, ni de recommandations concrètes en ce sens. Au fil des ans, le Conseil national du bien-être social a publié de nombreux autres rapports remplis de suggestions pour combattre la pauvreté, notamment Le bien-être social au Canada : un filet de sécurité troué, La femme et la pauvreté, dix ans plus tard, Réforme des pensions et Comment combattre la pauvreté chez les enfants.

Précisons finalement que les données sur la pauvreté qui ont été recueillies par Statistique Canada ne nous présentent qu'un aperçu ponctuel de la pauvreté au cours d'une année. Elles ne nous disent pas combien de personnes vivront peut-être dans la pauvreté à un moment ou à un autre de leur vie, pas plus qu'elles n'indiquent pendant combien de temps ils vivront vraisemblablement dans la pauvreté. Il y a relativement peu de données fiables sur la durée de la pauvreté au Canada, mais dans une récente étude, le Conseil économique du Canada estime qu'une proportion aussi élevée qu'un Canadien sur trois vivra dans la pauvreté au cours de sa

vie professionnelle et que la pauvreté peut être transitoire ou persistante, selon les circonstances individuelles.<sup>1</sup>

En dépit de toutes ces limites, le Conseil national du bien-être social est d'avis que le Profil de la pauvreté, 1980 à 1990 jettera de la lumière sur une question qui devrait intéresser l'ensemble des Canadiens et Canadiennes. Selon les derniers chiffres, près d'un Canadien sur sept vivait dans la pauvreté et un nombre encore plus élevé connaissait personnellement des amis, des voisins ou des parents pauvres.

Malheureusement, divers mythes et stéréotypes sur les pauvres et la pauvreté sont profondément enracinés dans notre société. Nous espérons que notre rapport contribuera à les extirper et à aider les décideurs et les Canadiens et Canadiennes ordinaires à mieux comprendre les hommes, les femmes et les enfants qui vivent aux derniers échelons de l'échelle économique — souvent pour des raisons sur lesquelles ils n'exercent aucun contrôle.

## MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Chaque année, Statistique Canada procède à une enquête sur les finances des consommateurs pour recueillir des données sur la répartition du revenu de même que sur la nature et l'ampleur de la pauvreté au Canada. L'enquête dont les résultats ont servi à la rédaction du présent rapport a été menée en avril 1991 auprès de 42 986 ménages dans toutes les régions du pays, sauf dans le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, auprès des personnes vivant dans les réserves indiennes et auprès des pensionnaires d'établissements comme les pénitenciers, les hôpitaux psychiatriques et les foyers pour personnes âgées. L'enquête de 1991 portait sur le revenu de l'année civile 1990.

Statistique Canada a publié les résultats de cette enquête dans Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu 1990. Le présent rapport s'inspire de cette publication et d'un fascicule d'accompagnement intitulé Personnes à faible revenu 1980-1990. Statistique Canada a également fourni au Conseil national du bien-être social d'autres données inédites. Nous sommes reconnaissants au personnel de Statistique Canada de l'aide qu'il nous a apportée, et nous tenons à remercier particulièrement M. Kevin Bishop, de la Section des enquêtes sur le revenu et le logement. Nous tenons cependant à préciser que l'analyse et l'interprétation des données ont été faites par le Conseil national du bien-être social, et non par Statistique Canada.

Les données sur la pauvreté ont été obtenues au moyen d'une comparaison entre les résultats de l'enquête et les seuils de faible revenu établis par Statistique Canada. Les seuils de faible revenu sont les niveaux de revenu brut à partir desquels les Canadiens et Canadiennes consacrent une partie disproportionnée de leurs dépenses à la nourriture, au logement et au vêtement. Au fil des ans, le bureau a décidé — quelque peu arbitrairement — qu'un fardeau additionnel de 20 points de pourcentage serait une mesure raisonnable pour fixer les seuils de faible revenu. Selon les données les plus récentes sur les tendances des dépenses, la famille canadienne moyenne consacre 36,2 p. 100 de son revenu brut à la nourriture, au logement et au vêtement; on a donc supposé que les Canadiens et Canadiennes à faible revenu dépensent 56,2 p. 100 ou plus de leur revenu brut aux nécessités de la vie.

Les seuils de faible revenu varient selon la taille de la famille et la population de la région de résidence. La taille de la famille peut être définie selon sept catégories (d'une seule

personne à sept personnes ou plus), et celle des collectivités selon cinq catégories, des secteurs ruraux aux grandes villes de 500 000 habitants ou plus. Il existe donc en tout 35 seuils de faible revenu que Statistique Canada met à jour annuellement en fonction de l'Indice des prix à la consommation.

Les seuils de faible revenu utilisés dans le présent rapport pour l'année 1990 sont dits, pour des raisons techniques, «seuils de faible revenu ayant pour base 1986», 1986 étant l'année la plus récente pour laquelle il existe des données d'enquête sur les dépenses au titre de la nourriture, du logement et du vêtement. Les 35 seuils de faible revenu sont présentés au tableau 1 ci-dessous. Des seuils de faible revenu comparables pour 1991 et des estimations des seuils de faible revenu de 1992 établies par le Conseil national du bien-être social figurent en annexe.

<b>TABLEAU 1</b>					
<b>SEUILS DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA</b>					
<b>(BASE DE 1986) POUR 1990</b>					
Taille de la famille	Population du secteur de résidence				
	500 000 et plus	100 000-499 999	30 000-99 999	Moins de 30 000	Rural
1	14 155 \$	12 433 \$	12 146 \$	11 072 \$	9 637 \$
2	19 187	16 854	16 464	15 008	13 064
3	24 389	21 421	20 926	19 076	16 605
4	28 081	24 662	24 094	21 964	19 117
5	30 680	26 946	26 324	23 997	20 887
6	33 303	29 248	28 573	26 047	22 672
7 et plus	35 818	31 460	30 734	28 017	24 385

Les éditions précédentes du Profil de la pauvreté utilisaient les seuils de faible revenu ayant pour base 1978, eux-mêmes établis en fonction des tendances des dépenses de 1978. Il convient donc de préciser que les statistiques du présent rapport, fondées sur les seuils de faible revenu de base 1986, diffèrent légèrement des statistiques des rapports ayant utilisé les seuils de faible revenu de base 1978.<sup>2</sup>

À l'instar de beaucoup d'autres groupes de politiques sociales, le Conseil national du bien-être social considère les seuils de faible revenu comme des seuils de pauvreté et utilise les deux expressions sans distinction. Statistique Canada évite cependant toute allusion à la pauvreté, estimant que les seuils de faible revenu n'ont aucune validation officielle, et n'encourage pas leur utilisation en tant que seuils de pauvreté.

Mais quels que soient les termes employés, les seuils sont des instruments utiles pour définir et analyser l'important segment de la population canadienne dont le revenu est faible. Ils ne constituent pas les seules mesures de la pauvreté utilisées au Canada, mais sont les plus largement reconnus et sont grosso modo comparables à la plupart des autres mesures.

Les statistiques de la pauvreté sont souvent ventilées entre familles et personnes seules. L'enquête sur les finances des consommateurs définit la famille comme «un groupe de personnes qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption». La plupart des données présentées dans ce rapport visent l'ensemble des familles, sans s'attacher au nombre de personnes constituant l'unité familiale. Une personne seule est «une personne qui vit seule ou dans un ménage sans avoir de lien de parenté avec d'autres membres du ménage».

Les familles pauvres ou à faible revenu vivent sous le seuil de pauvreté, et les familles «non pauvres» vivent au-dessus. Il en va de même des personnes seules.

Le taux de pauvreté représente le nombre de particuliers, familles ou personnes seules pauvres dans telle ou telle catégorie exprimé en pourcentage de l'ensemble des particuliers, familles ou personnes seules de la catégorie. Par exemple, on estime qu'en 1990, il y avait au Canada 255 000 familles monoparentales pauvres comptant des enfants de moins de 18 ans et dirigées par des femmes de moins de 65 ans. Le nombre total estimé de familles monoparentales comptant des enfants de moins de 18 ans et dirigées par des femmes de moins

de 65 ans était de 421 000. Le taux de pauvreté de cette catégorie est donc de 60,6 p. 100, soit 255 000 divisé par 421 000.

Les expressions «proportion de la pauvreté» et «risque de pauvreté» sont parfois utilisées pour désigner le taux de pauvreté. Les trois expressions sont synonymes.

Le revenu est le total de l'argent gagné par tous les membres de 15 ans ou plus d'une famille et englobe les salaires et traitements bruts, le revenu net d'un emploi autonome, le revenu de placements, les paiements de transfert gouvernementaux (par exemple les allocations familiales, les crédits d'impôt pour enfants, la sécurité de la vieillesse et les crédits d'impôt provinciaux), les pensions de retraite et les autres revenus divers (par exemple les bourses d'études et les pensions alimentaires). Le revenu ne comprend pas les gains ou pertes au jeu, les gains ou pertes de capital, le produit de la vente de propriétés ou de biens personnels, les remboursements d'impôt sur le revenu, les prêts reçus ou remboursés, les règlements forfaitaires d'assurance et le revenu non monétaire.

Dans certaines parties de notre rapport, il sera question de «gains» plutôt que de «revenu». Il s'agira alors seulement des salaires et traitements bruts et du revenu net d'un emploi autonome.

## **VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION, 1980-1990**

Il a fallu abandonner tout espoir de réaliser des progrès marqués dans la lutte contre la pauvreté à la suite des difficultés économiques et financières qui ont caractérisé les années 80. La récession de 1981-1982 a été la pire depuis cinquante ans, et ses effets ont continué de se manifester pendant des années. Après avoir culminé en 1983 et 1984, les taux de pauvreté ont diminué lentement jusqu'en 1989, pour recommencer à grimper en 1990, parallèlement à la nouvelle récession que connaissait le Canada.

En même temps, les pouvoirs publics devaient faire face à des déficits et une dette publique accumulée d'énormes proportions. Ils ont régulièrement éliminé des programmes pour faire des économies, ce qui a menacé de compromettre nos filets de sécurité sociale à un moment où l'on en avait particulièrement besoin. L'assurance-maladie, l'éducation, le bien-être social, l'assurance-chômage, les garderies, les programmes à l'intention des aîné(e)s, les allocations familiales et d'autres programmes sociaux ont subi des restrictions d'un ordre ou d'un autre. Les améliorations aux programmes sociaux ont été rares et longues à venir.

Le contexte économique difficile, conjugué au manque d'enthousiasme manifesté par les gouvernements lorsqu'il s'agissait d'accroître leurs dépenses pour l'atténuer, explique en grande partie le peu de progrès dans la lutte contre la pauvreté. Au début de la décennie, le taux global de pauvreté individuelle s'établissait à 15,3 p. 100. En 1990, après des hauts et des bas, il était de 14,6 p. 100.

Ce chapitre aborde les grandes tendances de la pauvreté à l'échelle nationale entre 1980 et 1990 à l'aide de deux genres de mesure, l'une qui considère les Canadiens et Canadiennes à titre individuel et l'autre qui les classe en deux catégories, soit les membres d'une famille ou les personnes vivant seules.

### **Tendances de la pauvreté chez les Canadiens et Canadiennes à titre individuel**

L'une des catégories de données publiées par Statistique Canada indique le nombre de pauvres et les tendances de la pauvreté chez les particuliers (tableau 2). Au début de la

décennie, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté dépassait tout juste 3,6 millions et le taux de pauvreté était de 15,3 p. 100. Le nombre de pauvres et le taux de pauvreté se sont tous deux accrus jusqu'en 1983, ont diminué graduellement jusqu'en 1989 et ont recommencé à grimper en 1990. Même si le nombre de personnes pauvres était plus élevé en 1990 qu'en 1980, le taux de pauvreté était un peu plus faible, étant donné la croissance démographique des années 80.

<b><u>TABLEAU 2</u></b>		
<b><u>TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ, ENSEMBLE DES PARTICULIERS</u></b>		
	Nombre de personnes vivant dans la pauvreté	Taux de pauvreté
1980	3 624 000	15,3%
1981	3 643 000	15,3%
1982	3 951 000	16,4%
1983	4 406 000	18,2%
1984	4 397 000	18,1%
1985	4 170 000	17,0%
1986	3 976 000	16,0%
1987	3 912 000	15,6%
1988	3 744 000	14,8%
1989	3 487 000	13,6%
1990	3 821 000	14,6%

Plusieurs autres statistiques de la pauvreté ont suivi la même courbe générale que les chiffres concernant l'ensemble des particuliers dans les années 80. Ainsi, la pauvreté chez les enfants a accusé une hausse pendant les premières années de la décennie (tableau 3). Lorsqu'elle a atteint son sommet de 1984, plus de 1,2 million d'enfants de moins de 18 ans vivaient dans

la pauvreté et le taux de pauvreté chez les enfants était de 19,6 p. 100 — un enfant sur cinq était pauvre. Ces chiffres ont ensuite diminué jusqu'en 1989, pour connaître une nouvelle augmentation en 1990.

<b>TABLEAU 3</b>		
<b>TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS</b>		
	Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans vivant dans la pauvreté	Taux de pauvreté
1980	984 000	14,9%
1981	998 000	15,2%
1982	1 155 000	17,8%
1983	1 221 000	19,0%
1984	1 253 000	19,6%
1985	1 165 000	18,3%
1986	1 086 000	17,0%
1987	1 057 000	16,6%
1988	987 000	15,4%
1989	934 000	14,5%
1990	1 105 000	16,9%

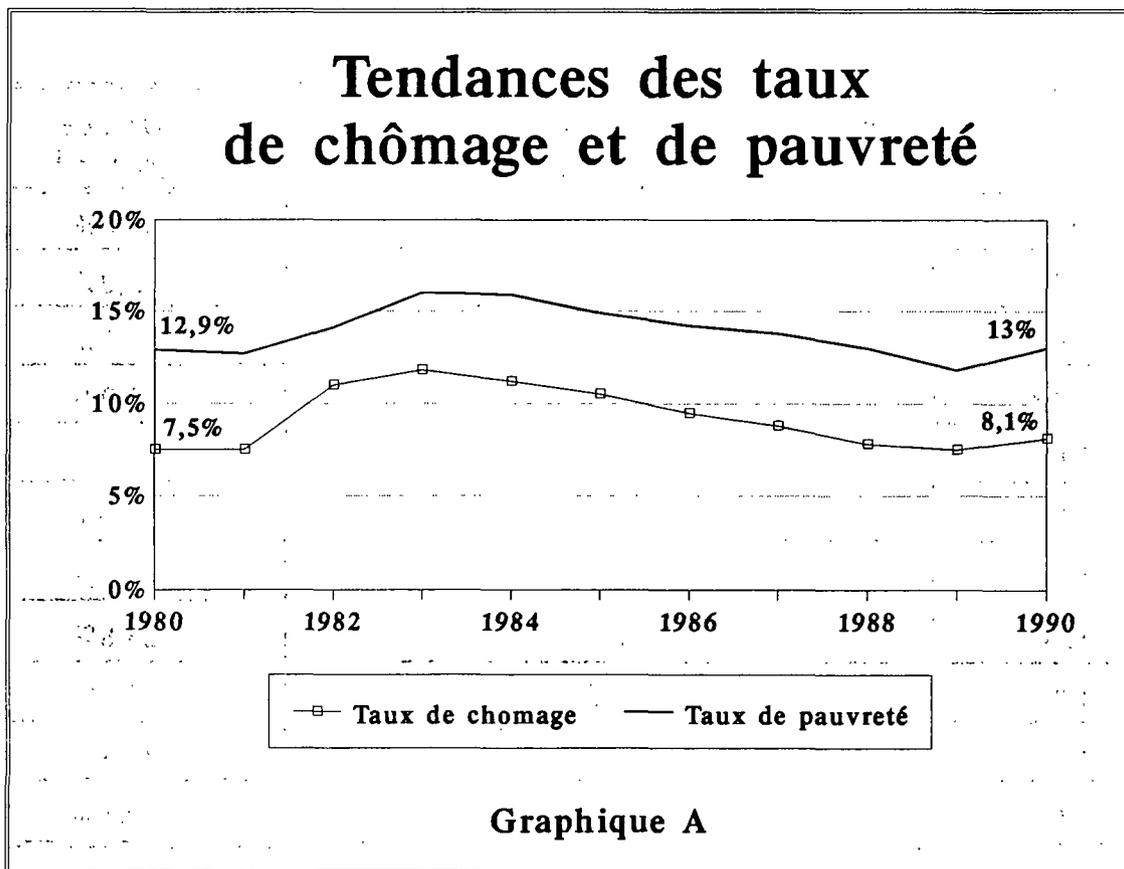
On trouvera des données additionnelles sur la pauvreté chez les enfants par genre de famille et par province plus loin dans ce rapport.

Statistique Canada publie des chiffres sur la pauvreté chez les enfants de moins de 16 ans et chez les enfants de moins de 18 ans, mais le Conseil national du bien-être social a retenu la catégorie des enfants de moins de 18 ans, qui correspond à l'âge de la majorité au Canada et à

la pratique courante qui veut que les jeunes gens demeurent à la maison au moins tant qu'ils n'ont pas quitté l'école secondaire.

Les enfants sont pauvres parce que leurs parents sont pauvres, et l'une des principales causes de la pauvreté chez les parents est la pénurie de bons emplois. Il n'est pas étonnant de constater que les taux de pauvreté des adultes de moins de 65 ans suivent généralement de près l'évolution du taux de chômage.

Le chômage a été relativement important tout au long des années 80, et les récessions l'ont poussé à des niveaux encore plus élevés. Le graphique A illustre le taux moyen annuel de chômage des personnes de 15 ans ou plus et le taux de pauvreté des personnes de 16 à 65 ans, qui constituent le groupe le plus nombreux dans la population active rémunérée.



On remarque que la proportion des adultes de moins de 65 ans vivant dans la pauvreté a suivi de près la proportion des chômeurs. En 1980, le taux de chômage s'établissait à 7,5 p. 100 et le taux de pauvreté chez les 16 à 65 ans à 12,9 p. 100. En 1990, le chômage affichait un taux de 8,1 p. 100 et le taux de pauvreté était de 13 p. 100.

Les aîné(e)s sont en général à l'abri des hausses du chômage, car la plupart ne font pas partie de la population active rémunérée. Les taux de pauvreté des personnes de 65 ans ou plus en disent plus long sur les programmes publics et privés de pensions de retraite que sur la santé de l'économie.

<b>TABLEAU 4</b>		
<b>TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES</b>		
	Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus vivant dans la pauvreté	Taux de pauvreté
1980	731 000	33,6%
1981	733 000	33,0%
1982	648 000	28,5%
1983	719 000	30,9%
1984	669 000	27,9%
1985	669 000	27,0%
1986	637 000	24,9%
1987	627 000	23,8%
1988	634 000	23,4%
1989	599 000	21,4%
1990	554 000	19,3%

Les régimes de retraite se sont considérablement améliorés depuis une génération, et en conséquence, le taux de pauvreté et le nombre de pauvres chez les aîné(e)s ont diminué plus ou moins régulièrement depuis la publication des premières statistiques sur la pauvreté au Canada en 1969. La plupart des améliorations qui ont été apportées aux régimes de retraite dans les années 80 étaient relativement mineures. Mais le système de pension n'en a pas moins continué de s'améliorer dans l'ensemble. Un grand nombre des personnes qui ont pris leur retraite dans les années 80 avaient cotisé au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec depuis leur création en 1966 et reçoivent donc un revenu de retraite plus élevé que les aîné(e)s de la génération précédente. Et certains ont même la chance de toucher en plus une rente d'un régime privé de retraite.

Dans l'ensemble, le nombre d'aîné(e)s pauvres a accusé une baisse, passant de 731 000 en 1980 à 554 000 en 1990, et leur taux de pauvreté est passé de 33,6 p. 100 à 19,3 p. 100. Mais les personnes âgées seules, particulièrement les veuves, présentent encore un risque très élevé de pauvreté, comme nous le verrons plus loin.

### **Tendances de la pauvreté chez familles et les personnes seules**

Les statistiques de la pauvreté des Canadiens et Canadiennes à titre individuel nous donnent un bon aperçu de la pauvreté, mais peuvent masquer un grand nombre de différences importantes. Il est souvent plus utile d'examiner les Canadiens et Canadiennes pauvres en groupes plutôt qu'à titre individuel.

Le tableau 5 montre les tendances de la pauvreté chez les familles et les personnes seules, qui représentent les deux principales catégories utilisées aux fins des statistiques sur la pauvreté. Le plus frappant est l'énorme différence dans les taux de pauvreté. Tout au long des années 80, les taux de pauvreté des personnes seules ont été en général trois fois plus élevés que ceux des familles.

Le nombre de familles pauvres et le taux de pauvreté des familles se sont accrus à la suite de la récession de 1981-1982 et affichaient une nouvelle hausse en 1990, au début d'une nouvelle récession. Les statistiques concernant les personnes seules ont également atteint un sommet après la première récession, mais leur tendance à la baisse dans la deuxième moitié de

la décennie semblait plus marquée que chez les familles. En fait, le taux de pauvreté des personnes seules a diminué quelque peu en 1990 pour atteindre 34,1 p. 100, un niveau de beaucoup inférieur au taux de 41,4 p. 100 de 1980.

**TABLEAU 5**  
**TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ**  
**CHEZ LES FAMILLES ET CHEZ LES PERSONNES SEULES**

	Familles		Personnes seules	
	Nombre de familles pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté
1980	830 000	13,2%	1 013 000	41,4%
1981	832 000	13,0%	1 010 000	40,3%
1982	905 000	14,0%	1 034 000	40,2%
1983	1 007 000	15,3%	1 183 000	44,9%
1984	1 032 000	15,6%	1 118 000	41,3%
1985	963 000	14,3%	1 136 000	40,8%
1986	924 000	13,6%	1 112 000	38,3%
1987	895 000	13,1%	1 137 000	37,5%
1988	851 000	12,2%	1 172 000	37,7%
1989	786 000	11,1%	1 100 000	34,4%
1990	874 000	12,1%	1 123 000	34,1%

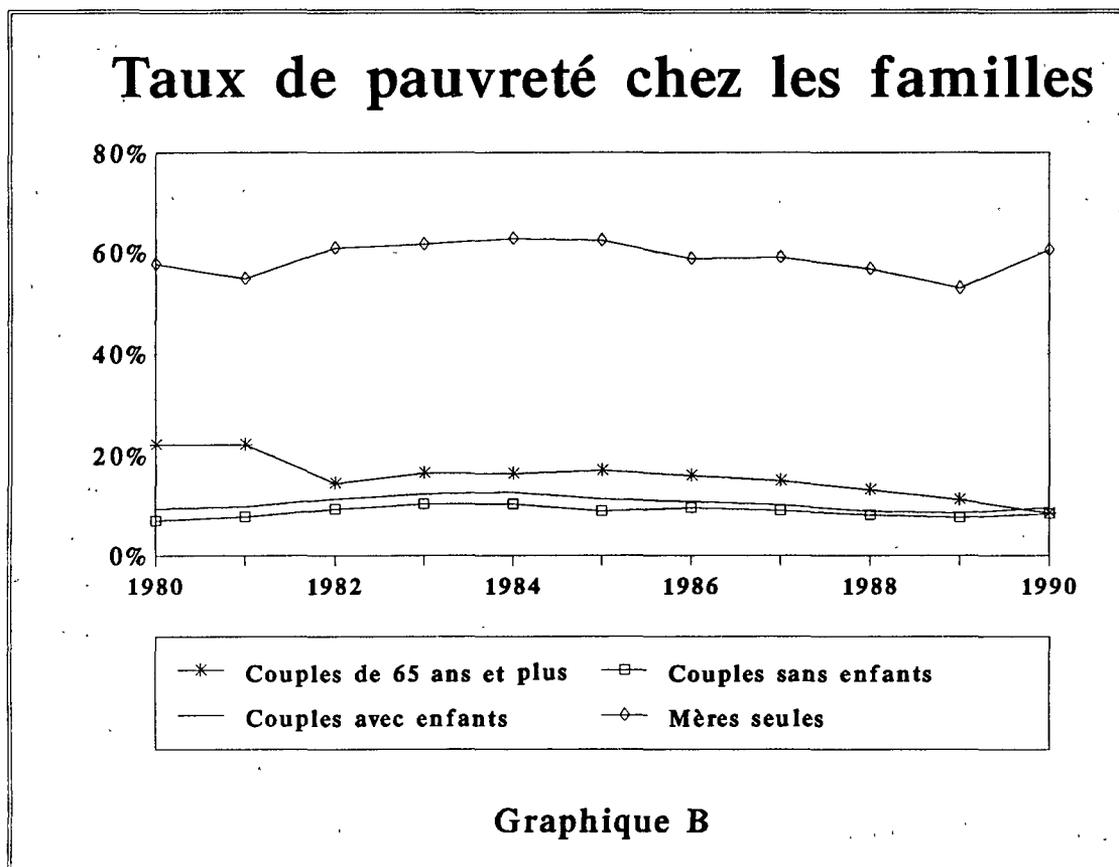
On peut se faire une meilleure idée de la pauvreté en ventilant les familles et les personnes seules en grandes sous-catégories — ce qu'il est convenu d'appeler les genres de famille, à défaut d'un meilleur terme. Les quatre sous-catégories de famille sont les couples mariés dont le chef de famille a 65 ans ou plus; les couples mariés de moins de 65 ans qui ont des enfants de moins de 18 ans; les couples mariés de moins de 65 ans qui n'ont pas d'enfants;

et les familles monoparentales constituées par une mère de moins de 65 ans et ses enfants de moins de 18 ans. Ensemble, ces quatre sous-catégories représentent 83 p. 100 de toutes les familles pauvres. Le reste, soit 17 p. 100, est constitué d'unités familiales moins fréquentes, par exemple les couples mariés dont les enfants, tous âgés de 18 ans ou plus, vivent encore à la maison; les familles monoparentales constituées par le père et ses enfants; et les frères et soeurs qui vivent ensemble. Les quatre sous-catégories de personnes seules sont les hommes seuls de moins de 65 ans, les hommes seuls de 65 ans ou plus, les femmes seules de moins de 65 ans et les femmes seules de 65 ans ou plus. Elles représentent 100 p. 100 des personnes seules.

L'une des raisons pour lesquelles les taux de pauvreté des familles sont invariablement beaucoup plus faibles que ceux des personnes seules est que les familles comptent souvent un deuxième membre sur le marché du travail. Le pourcentage des couples mariés plus jeunes dont les deux conjoints travaillent a augmenté de façon marquée depuis la dernière génération, et les couples à deux revenus sont désormais beaucoup plus nombreux que les couples à un seul revenu. Un grand nombre des familles plus âgées sont des couples dont les deux époux ont occupé un emploi rémunéré et qui touchent tous deux une pension de retraite, en plus des rentes de la sécurité de la vieillesse versées par le gouvernement fédéral.

On constate l'importance d'un deuxième revenu ou d'une deuxième pension en examinant les statistiques sur la pauvreté dans les quatre sous-catégories de famille présentées au graphique B. Les taux de pauvreté des couples mariés, peu importe l'âge des époux ou la présence d'enfants à la maison, étaient relativement faibles durant les années 80. En 1990, le taux de pauvreté des couples mariés de 65 ans ou plus se chiffrait à 8,5 p. 100, celui des couples de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans à 9,6 p. 100 et celui des couples de moins de 65 ans sans enfants à 8,3 p. 100. Mais chez les familles monoparentales composées de la mère de moins de 65 ans et de ses enfants de moins de 18 ans, il était incroyablement élevé : 60,6 p. 100 en 1990.<sup>3</sup>

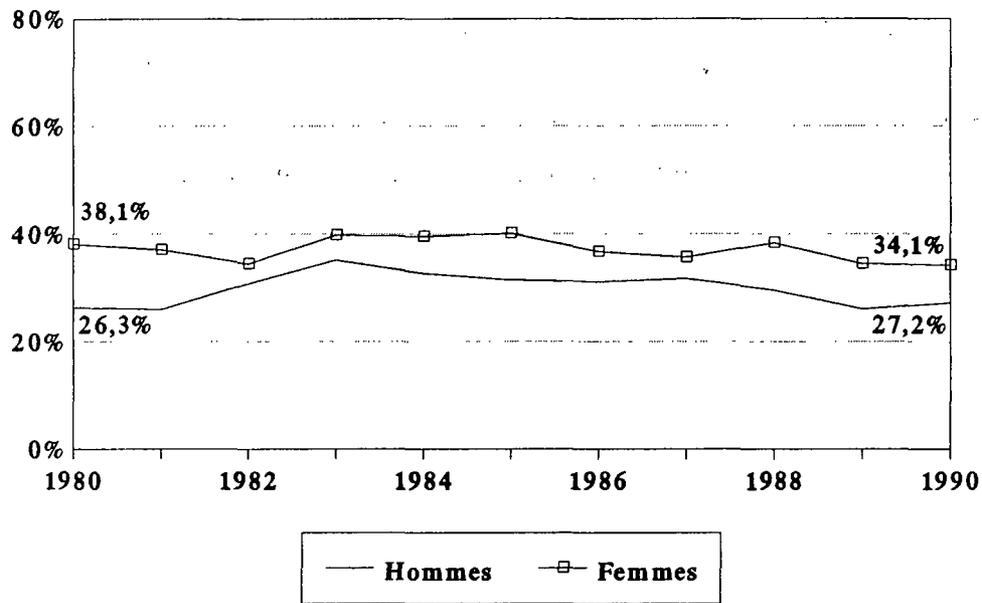
Chez les personnes seules, les taux de pauvreté varient beaucoup entre les quatre sous-catégories, selon l'âge et le sexe. On retrouve dans chaque sous-catégorie des taux beaucoup plus élevés que ceux des couples mariés, même si aucun des taux récents n'approche de celui des familles monoparentales dirigées par la mère.



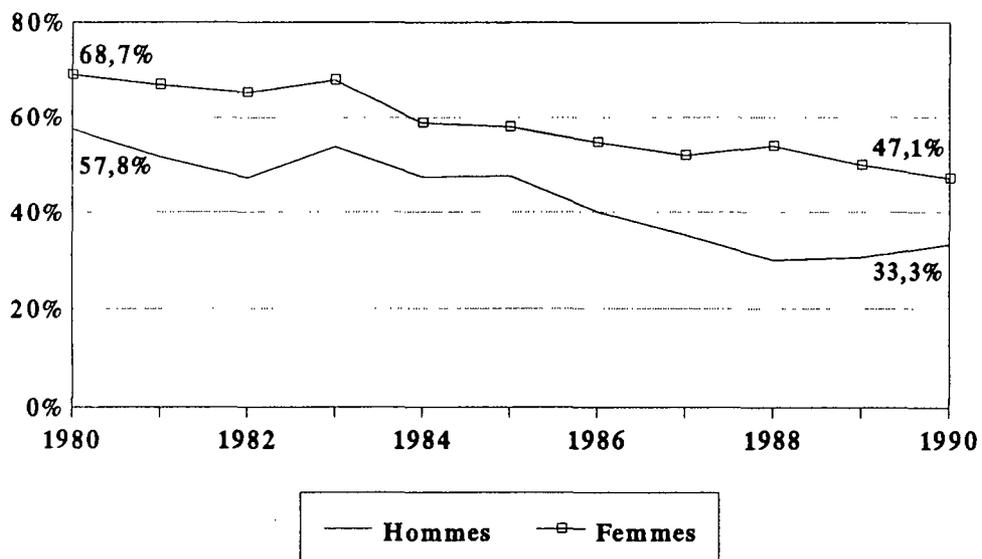
Les tendances de la pauvreté chez les personnes seules des deux sexes de moins de 65 ans et de 65 ans ou plus sont illustrées au graphique C. En général, les taux de pauvreté des personnes seules de moins de 65 ans ont eu tendance à suivre l'évolution du taux de chômage, tandis que chez les personnes seules plus âgées, ils ont diminué plus ou moins régulièrement au cours des années 80. Dans les deux groupes, les taux de pauvreté étaient nettement plus élevés chez les femmes que chez les hommes.

Chez les personnes seules de moins de 65 ans, le fossé entre le taux de pauvreté des femmes et celui des hommes s'est parfois rétréci. Au début de la décennie, il s'élevait à 38,1 p. 100 pour les femmes et à 26,3 p. 100 pour les hommes, soit une différence de près de 12 points de pourcentage. L'écart a été de moins de quatre points en 1982 et en 1987. En 1990, les taux de pauvreté étaient de 34,1 p. 100 chez les femmes et de 27,2 p. 100 chez les hommes, soit une différence de près de sept points.

## Taux de pauvreté chez les personnes seules âgées de moins de 65 ans



## Taux de pauvreté chez les personnes seules âgées de 65 ans et plus



Graphique C

Chez les aîné(e)s, le risque de pauvreté est encore beaucoup plus élevé pour les femmes seules que pour les hommes seuls, même si le taux de pauvreté des deux groupes a diminué pendant les années 80. Chez les femmes, il est passé de 68,7 p. 100 en 1980 à 47,1 p. 100 en 1990, tandis que chez les hommes, il passait de 57,8 p. 100 à 33,3 p. 100. L'écart entre les hommes et les femmes, de 10,8 points de pourcentage en 1980, avait atteint 13,8 points en 1990. À son plus faible, en 1985, il avait été de 10,4 points de pourcentage, et à son plus fort, en 1988, il avait atteint 23,9 points.

**LA SITUATION SELON LES PROVINCES**

Les taux de chômage, la suffisance ou l'insuffisance des régimes de pension et le genre de famille sont les principaux déterminants de la pauvreté partout au Canada, mais on constate de nettes différences entre les provinces. Le tableau 6 montre les statistiques de la pauvreté des familles, des personnes seules et de l'ensemble de la population en 1990 selon la province.

<b>TABLEAU 6</b>						
<b>LA PAUVRETÉ SELON LA PROVINCE, 1990</b>						
	Familles		Personnes seules		Ensemble de la population	
	Nombre de familles pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de personnes seules pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de personnes pauvres	Taux de pauvreté
Terre-Neuve	21 000	14,3%	13 000	38,9%	88 000	15,6%
Île-du-Prince-Édouard	3 000	10,2%	5 000	31,9%	16 000	12,5%
Nouvelle-Écosse	29 000	12,0%	28 000	27,6%	115 000	13,4%
Nouveau-Brunswick	25 000	12,7%	23 000	34,6%	101 000	14,3%
Québec	269 000	14,5%	403 000	44,0%	1 200 000	18,0%
Ontario	263 000	9,8%	326 000	28,5%	1 132 000	11,7%
Manitoba	40 000	14,4%	47 000	35,7%	183 000	17,8%
Saskatchewan	36 000	14,0%	34 000	29,3%	157 000	16,6%
Alberta	86 000	12,9%	101 000	32,6%	375 000	15,4%
Colombie-Britannique	102 000	11,9%	143 000	31,0%	454 000	14,6%
Canada	874 000	12,1%	1 123 000	34,1%	3 821 000	14,6%

Un simple coup d'oeil suffit pour constater des variations importantes. Pour les familles, les taux de pauvreté vont d'un plancher de 9,8 p. 100 en Ontario à un plafond de 14,5 p. 100 au Québec. Et pour les personnes seules, la plage est encore plus grande, depuis 27,6 p. 100 en Nouvelle-Écosse jusqu'à 44 p. 100 au Québec. Les taux de pauvreté de l'ensemble de la population vont de 11,7 p. 100 en Ontario à 18 p. 100 au Québec.

En ce qui concerne les statistiques de la pauvreté, les provinces peuvent être classées en trois grands groupes. Quatre ou cinq provinces ont des taux de pauvreté qui se rapprochent raisonnablement de la moyenne nationale; deux ou trois ont des taux de beaucoup inférieurs à la moyenne; et les autres ont des taux bien au-dessus de la moyenne. Si l'on considère par exemple le taux de pauvreté de l'ensemble de la population en 1990, les taux de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario sont nettement inférieurs à la moyenne. Ceux de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ne s'écartent de la moyenne nationale que d'un point de pourcentage au plus. Et ceux du Québec, du Manitoba et de la Saskatchewan sont visiblement plus élevés.

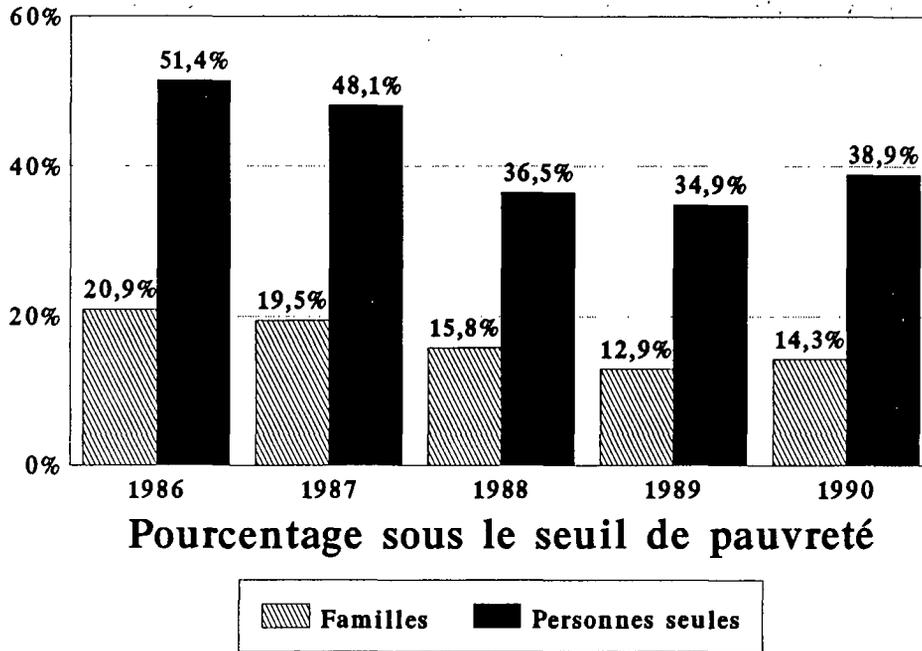
Les dix graphiques qui suivent illustrent la situation de la pauvreté dans chaque province. La moitié supérieure du graphique montre les taux de pauvreté des familles et des personnes seules entre 1986 et 1990. Comme dans le cas des statistiques à l'échelle nationale, les taux de pauvreté des personnes seules sont invariablement de beaucoup supérieurs à ceux des familles.

La partie inférieure de chaque graphique présente les taux de pauvreté de l'ensemble de la population de chaque province entre 1980 et 1990. La ligne grasse parsemée de points et de pourcentages représente les taux de pauvreté de la province et, à des fins de comparaison, la seconde ligne illustre les taux de pauvreté du Canada dans l'ensemble. Cette ligne ne porte pas de pourcentages, car il y aurait eu risque de confusion lorsque les deux lignes se rapprochent.

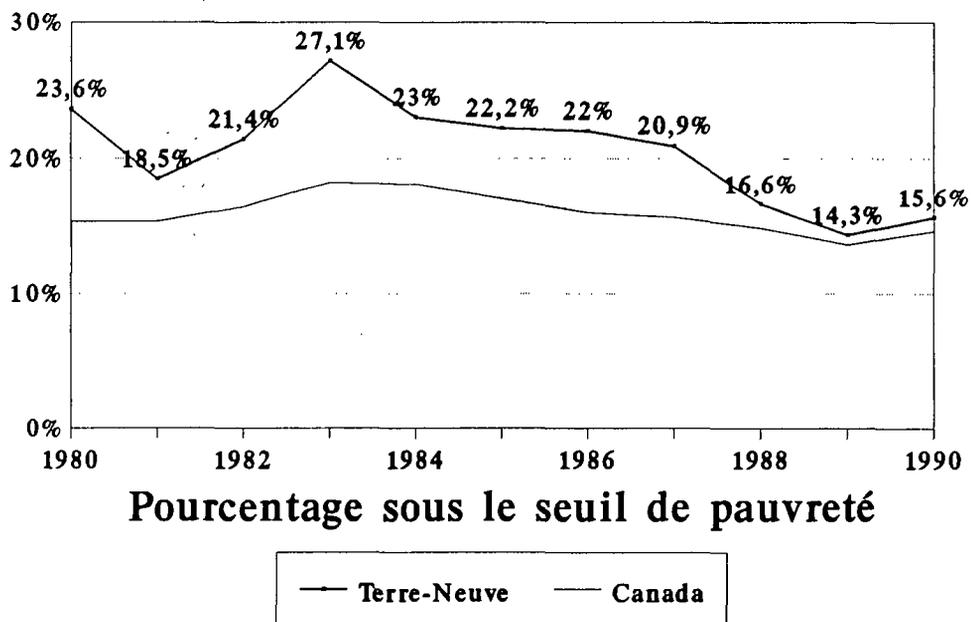
Les tendances les plus uniformes se remarquent dans les deux provinces les plus vastes. Les taux de pauvreté de l'ensemble de la population de l'Ontario comptent parmi les plus faibles au Canada et ont été bien en-dessous de la moyenne nationale tout au long des années 80. Les taux de pauvreté du Québec sont parmi les plus élevés, et sont bien au-dessus de la moyenne nationale.

Les tendances relevées dans trois autres provinces sont dignes de mention. Tant à Terre-Neuve qu'au Nouveau-Brunswick, les taux de pauvreté de l'ensemble de la population ont été supérieurs à la moyenne au début des années 80, mais ils s'en étaient rapprochés à la fin de la décennie. Inversement, en Alberta, les taux de pauvreté étaient de beaucoup inférieurs à la moyenne au début des années 80; ils ont subi une hausse spectaculaire en 1983 et avaient atteint ou même dépassé la moyenne dans les années qui ont suivi.

## Terre-Neuve

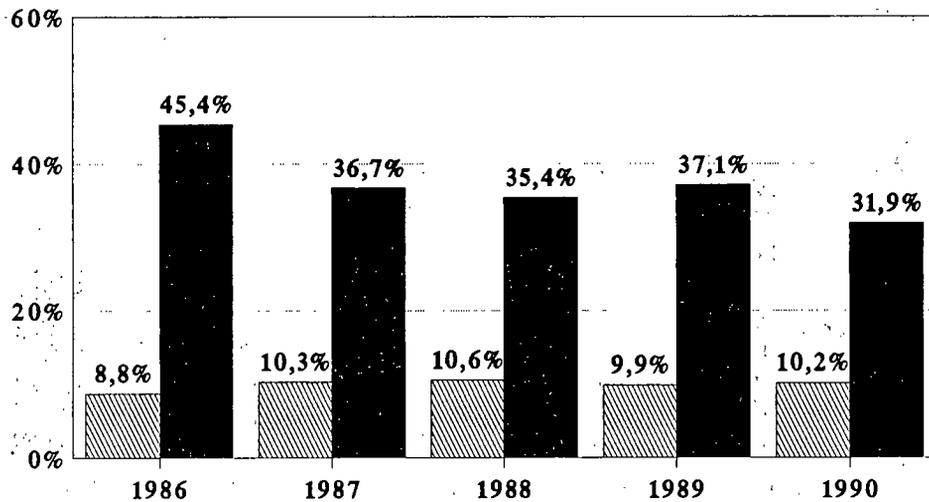


## Tendances des taux (tous)

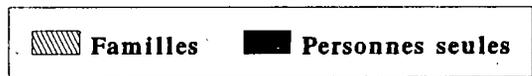


Graphique D

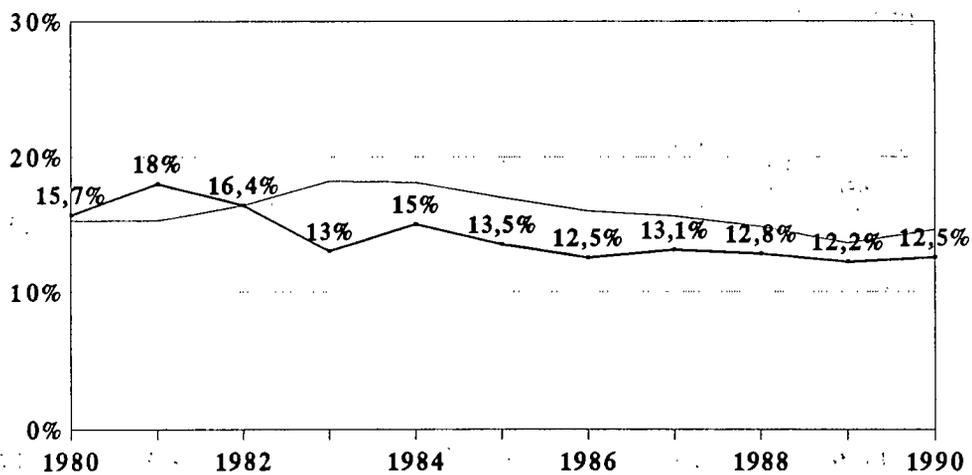
## Île-du-Prince-Édouard



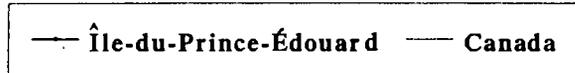
Pourcentage sous le seuil de pauvreté



## Tendances des taux (tous)

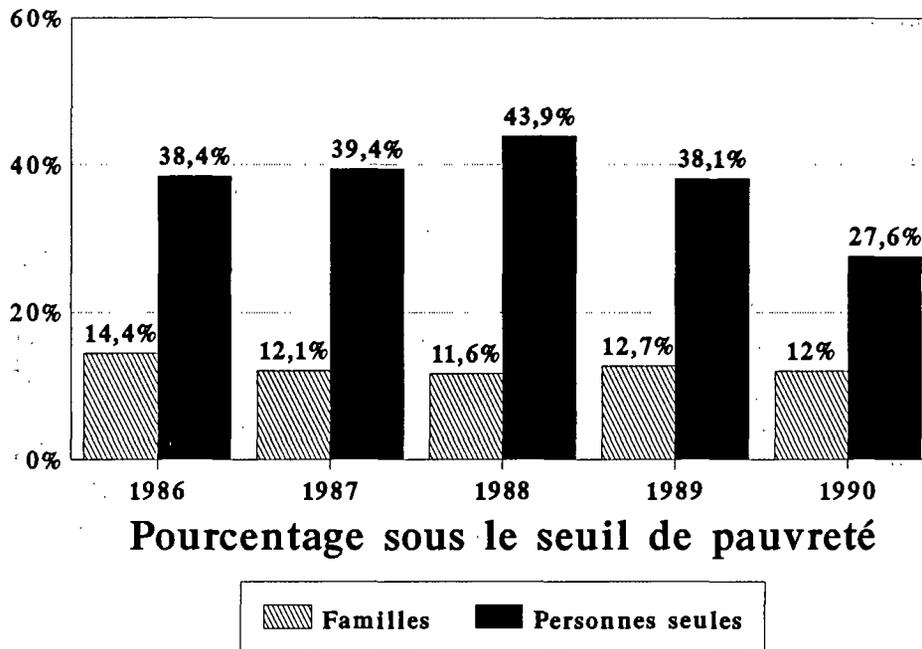


Pourcentage sous le seuil de pauvreté

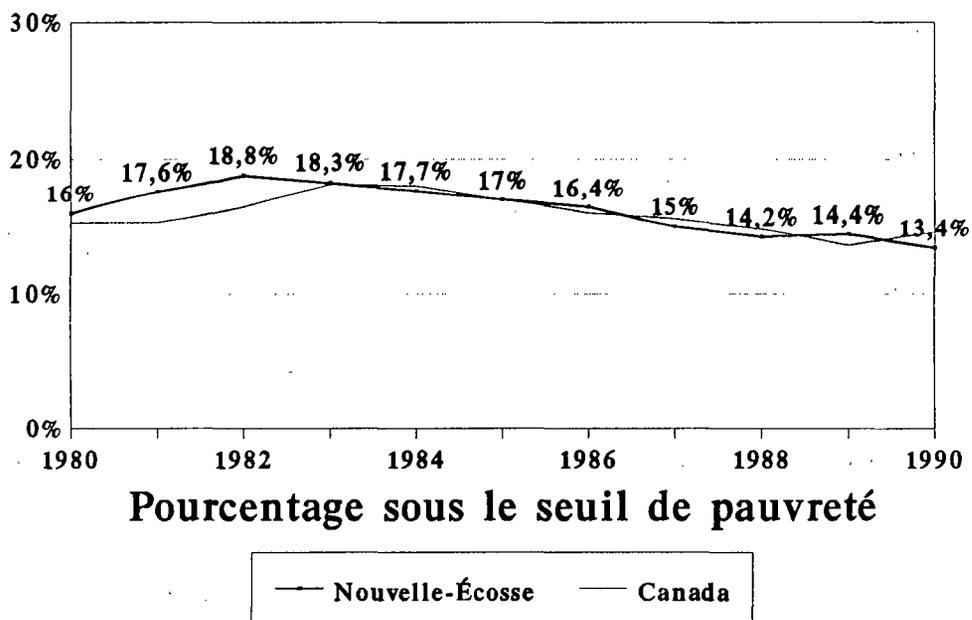


Graphique E

## Nouvelle-Écosse

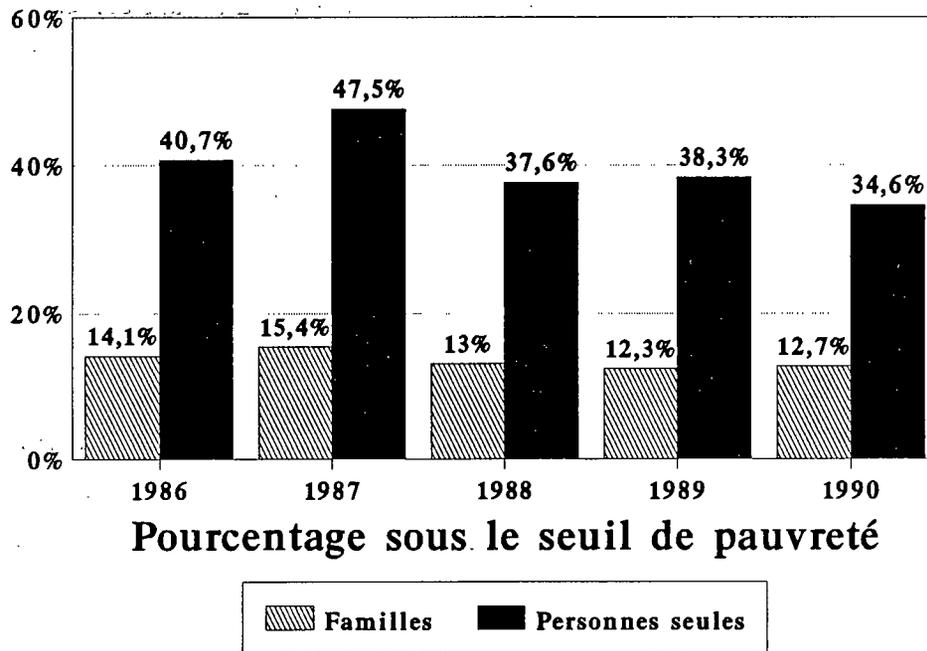


## Tendances des taux (tous)

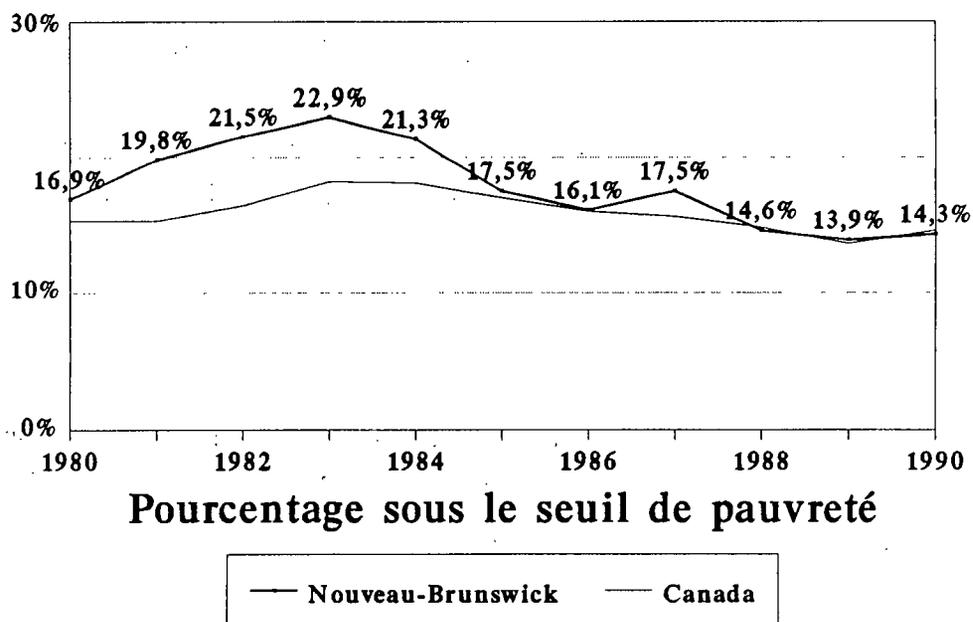


Graphique F

## Nouveau-Brunswick

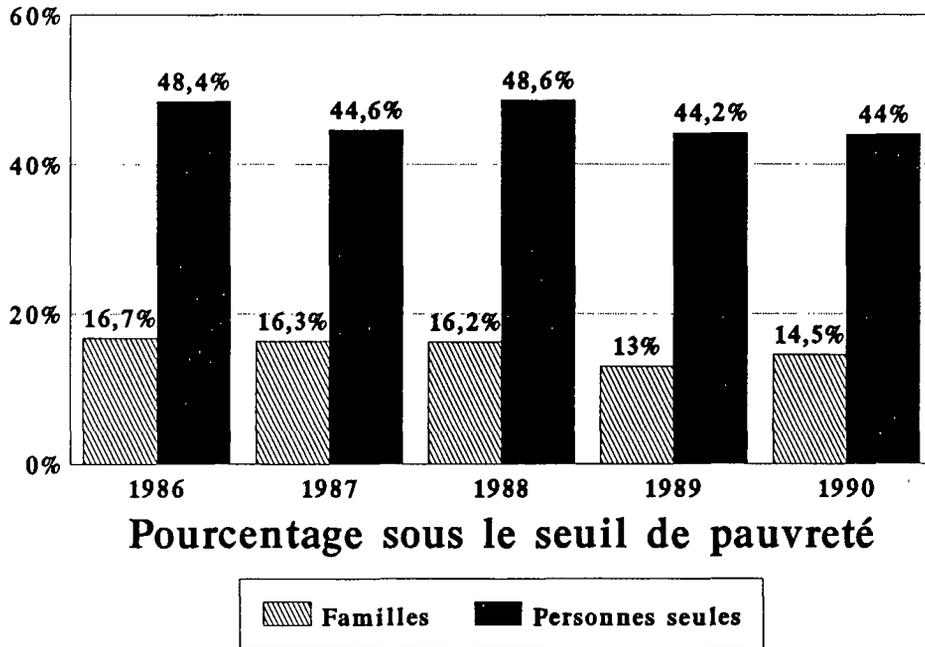


## Tendances des taux (tous)

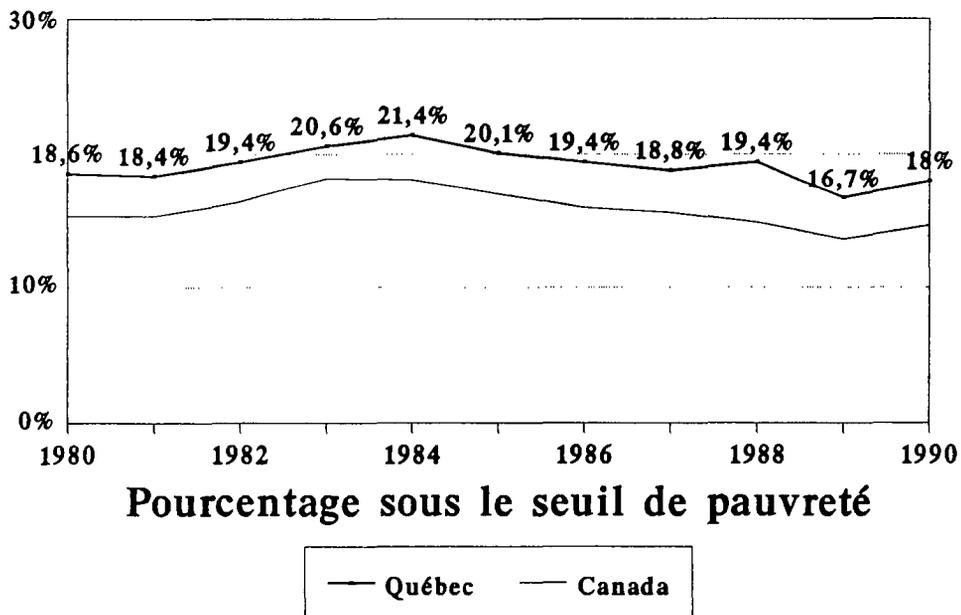


Graphique G

# Québec

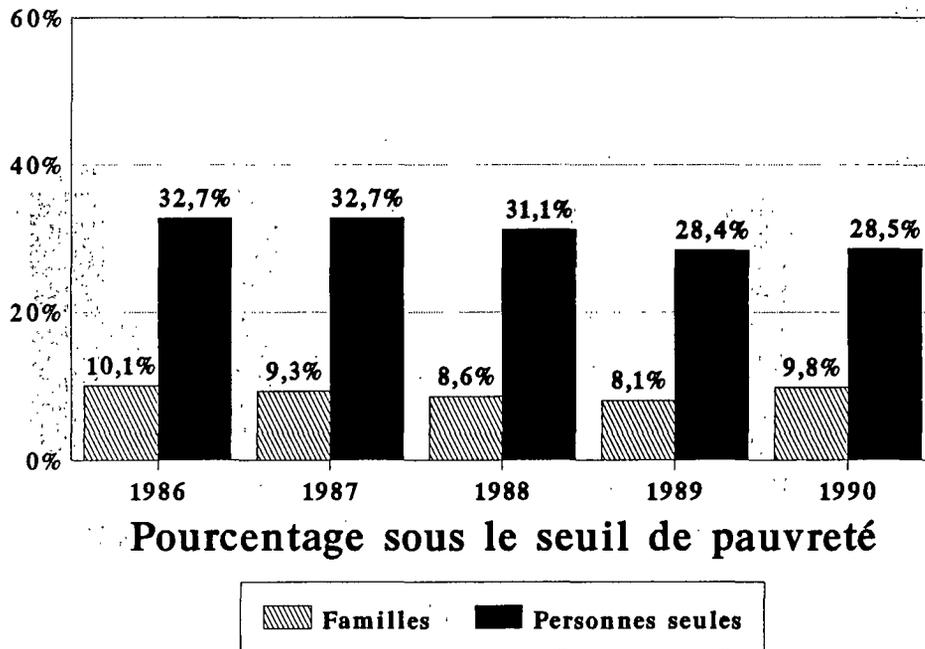


## Tendances des taux (tous)

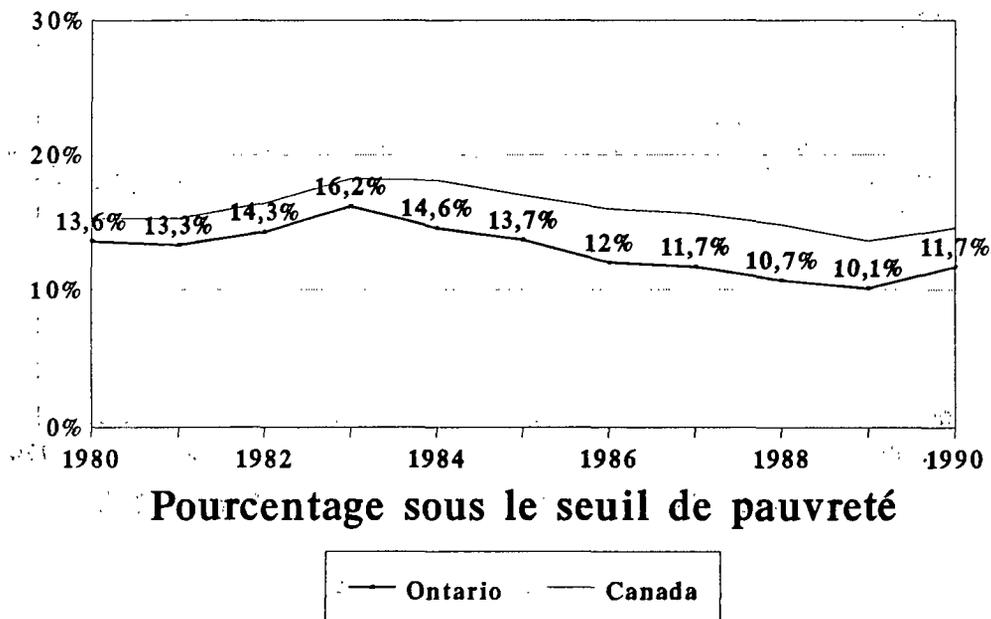


Graphique H

# Ontario

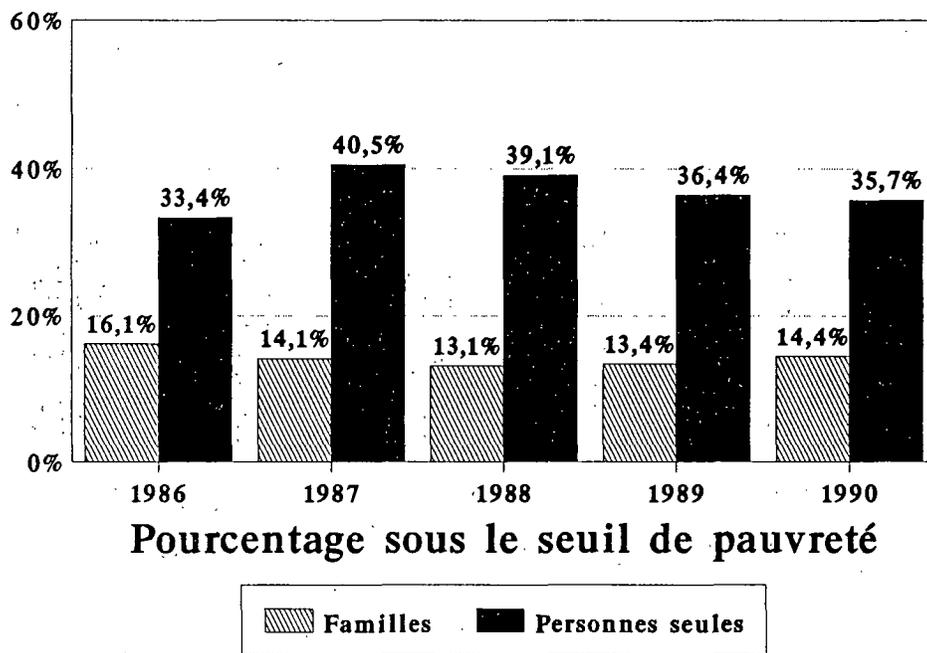


## Tendances des taux (tous)

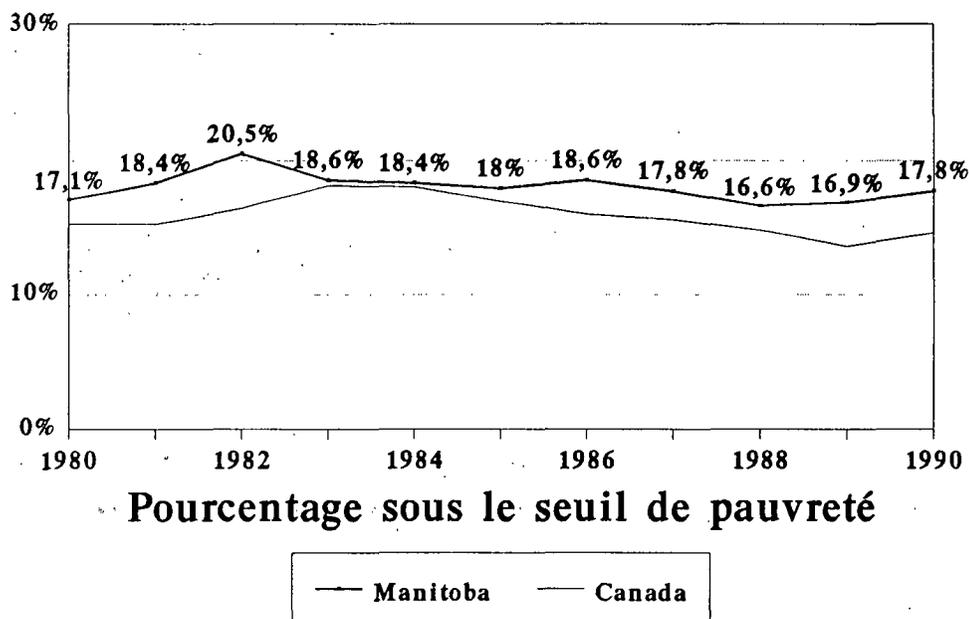


Graphique I

# Manitoba

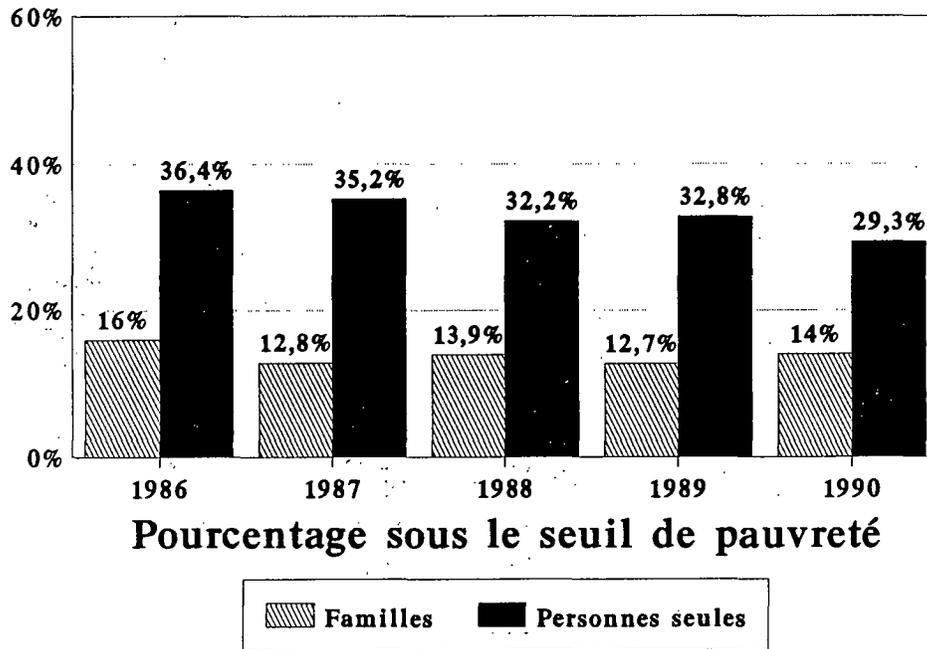


## Tendances des taux (tous)

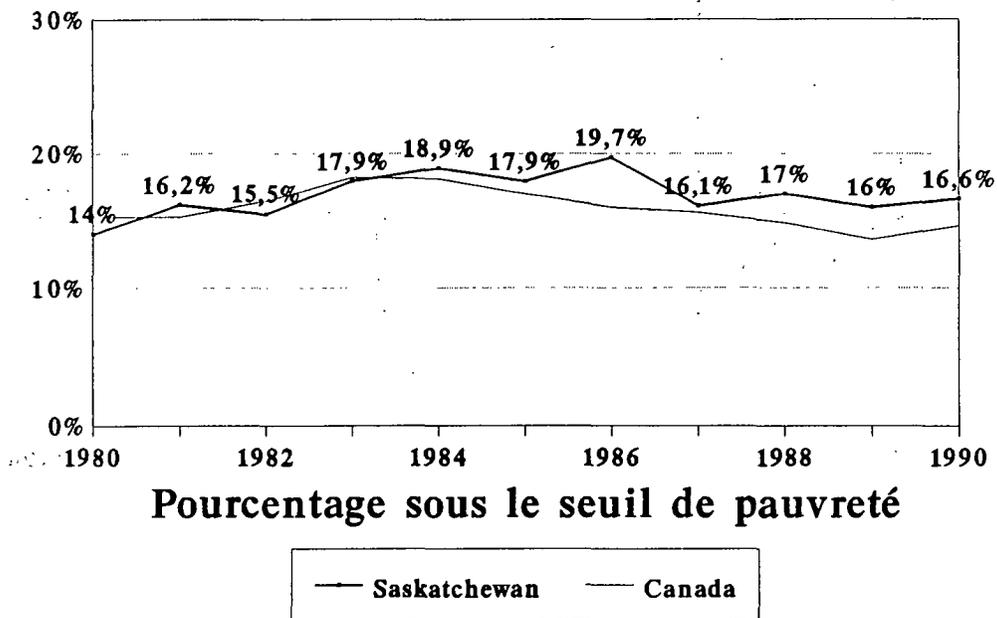


Graphique J

## Saskatchewan

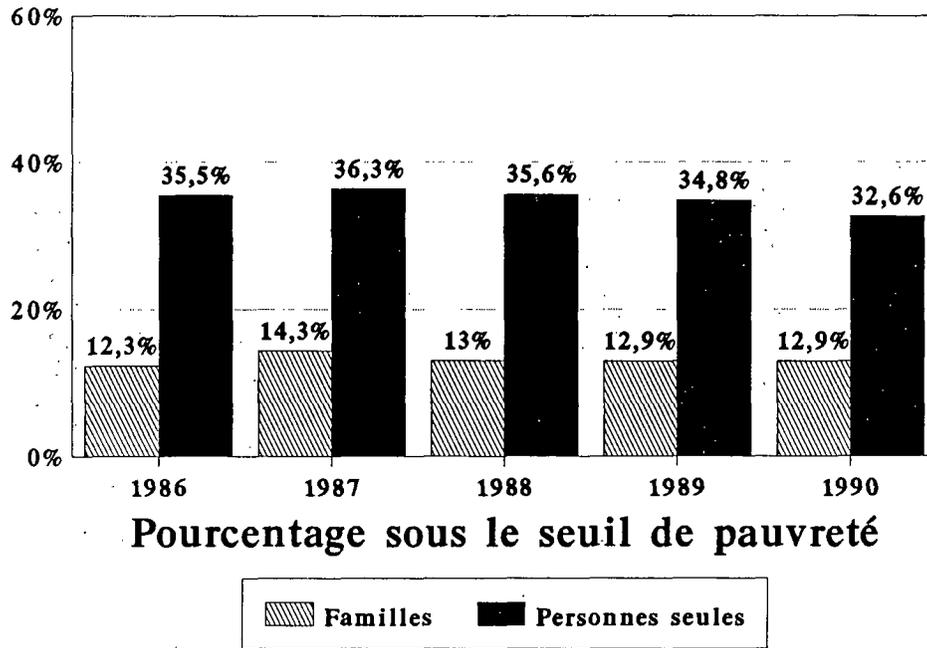


## Tendances des taux (tous)

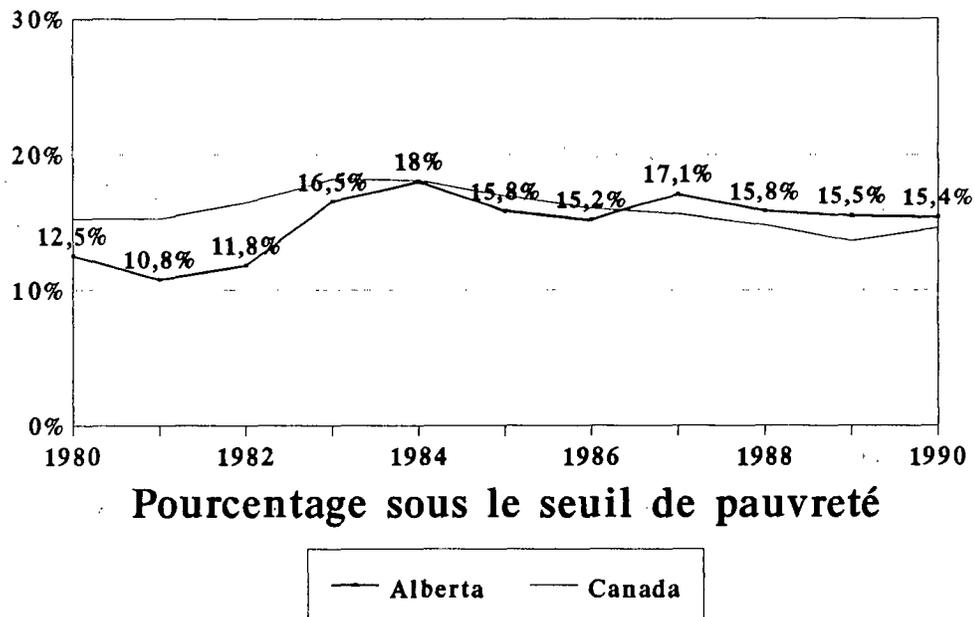


Graphique K

# Alberta

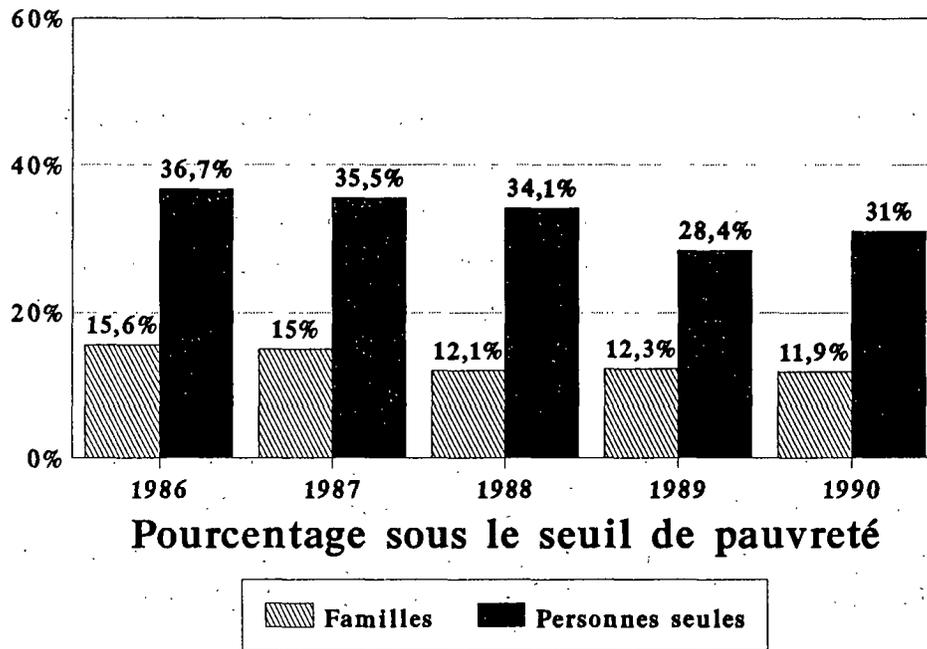


## Tendances des taux (tous)

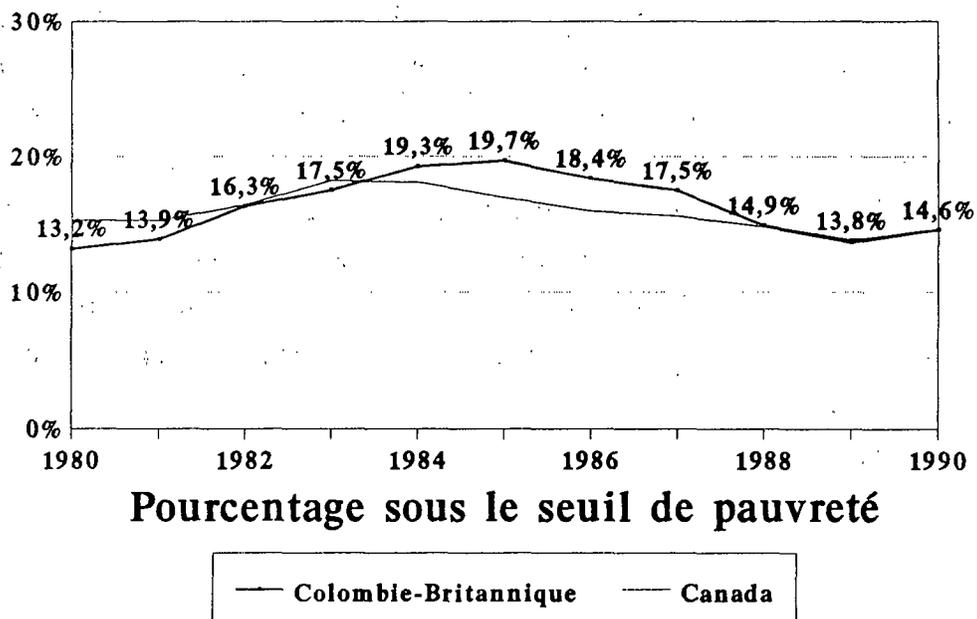


Graphique L

## Colombie-Britannique



## Tendances des taux (tous)



Graphique M

## LA SITUATION EN 1990

Les données de 1990 ne présentent aucune surprise dans les catégories les plus couramment utilisées pour décrire la pauvreté en détail. Les mêmes facteurs de risque qui s'étaient manifestés constamment dans les années 80 se retrouvaient aussi en 1990. Les groupes qui avaient les taux de pauvreté les plus élevés au cours des années précédentes affichaient encore des taux élevés en 1990, et ceux qui avaient affiché des taux faibles connaissaient encore des taux faibles.

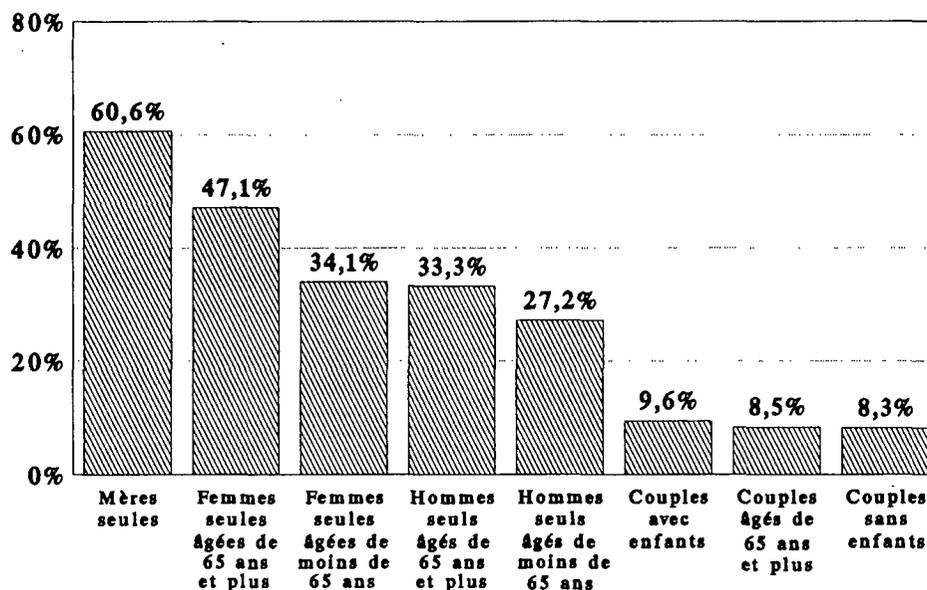
Les taux de pauvreté varient selon le genre de famille, l'âge, le sexe, la situation d'emploi, l'éducation, le genre de logement et la population de la région de résidence. Chez les familles qui ont des enfants, les taux varient selon le nombre d'enfants et leur âge. Chez les immigrant(e)s, on remarque des différences importantes selon la date d'arrivée au Canada.

### Genre de famille, sexe et âge

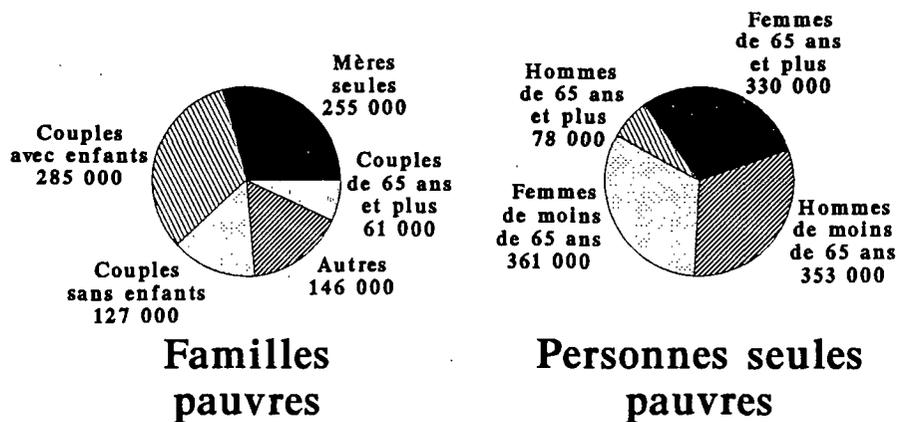
Le déterminant le plus important du risque de pauvreté est probablement le genre de famille. Comme on l'a déjà vu, on entend par «genre de famille» les huit sous-catégories de famille et de personne seule fondées sur l'âge et le sexe de même que la situation familiale.

La partie supérieure du graphique qui suit présente ces huit sous-catégories selon le taux de pauvreté, par ordre décroissant de gauche à droite. Le groupe dont le taux de pauvreté est le plus élevé est celui des familles monoparentales composées de la mère de moins de 65 ans et d'enfants de moins de 18 ans. Les quatre groupes suivants sont les personnes seules, selon l'âge et le sexe. Les trois derniers groupes, les couples époux-épouse, ont des taux de pauvreté relativement faibles.

## Taux de pauvreté selon le genre de famille, 1990



## Répartition des familles pauvres et des personnes seules pauvres



Graphique N

Les diagrammes à secteurs de la partie inférieure du graphique N illustrent le nombre de familles ou de personnes seules par genre de famille en proportion de l'ensemble des familles ou des personnes seules vivant dans la pauvreté. Parmi les familles pauvres, les deux groupes les plus nombreux sont les couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et les familles monoparentales composées de la mère de moins de 65 ans et d'enfants de moins de 18 ans. Même si le nombre de familles pauvres composées de couples avec enfants était plus important, l'écart n'est pas très grand.

Chez les personnes seules pauvres, la comparaison la plus révélatrice est celle que l'on peut faire entre les hommes âgés et les femmes âgées. Les femmes seules pauvres de 65 ans ou plus sont quatre fois plus nombreuses que les hommes seuls pauvres dans le même groupe d'âge. Chez les moins de 65 ans, le nombre d'hommes seuls pauvres est pratiquement identique au nombre de femmes seules pauvres.

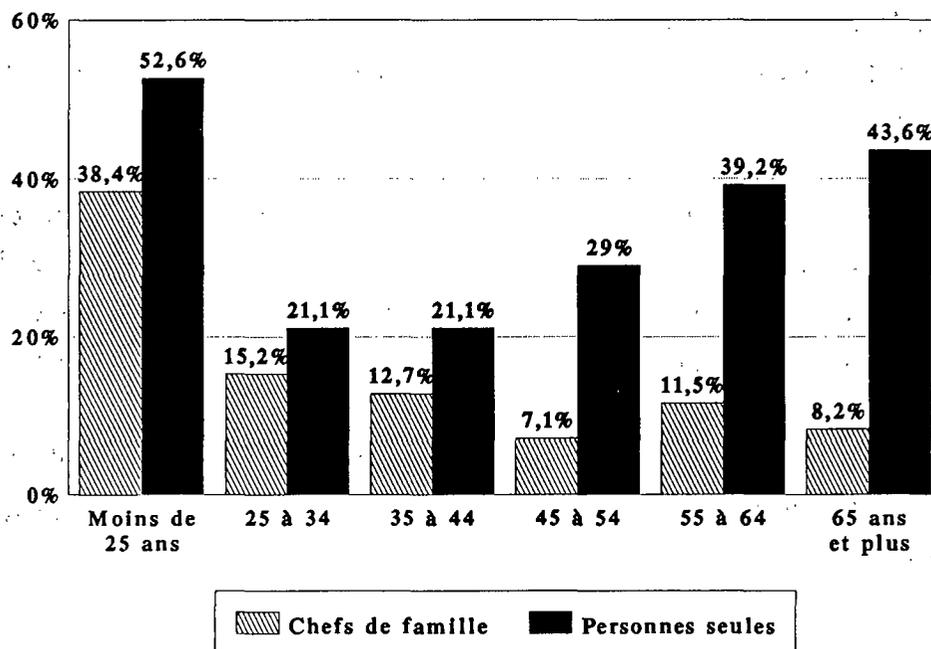
### **Autres différences selon l'âge et le sexe**

On constate des différences importantes dans les taux de pauvreté selon le groupe d'âge, mais aussi selon le groupe d'âge et le sexe, comme l'indique le graphique O.

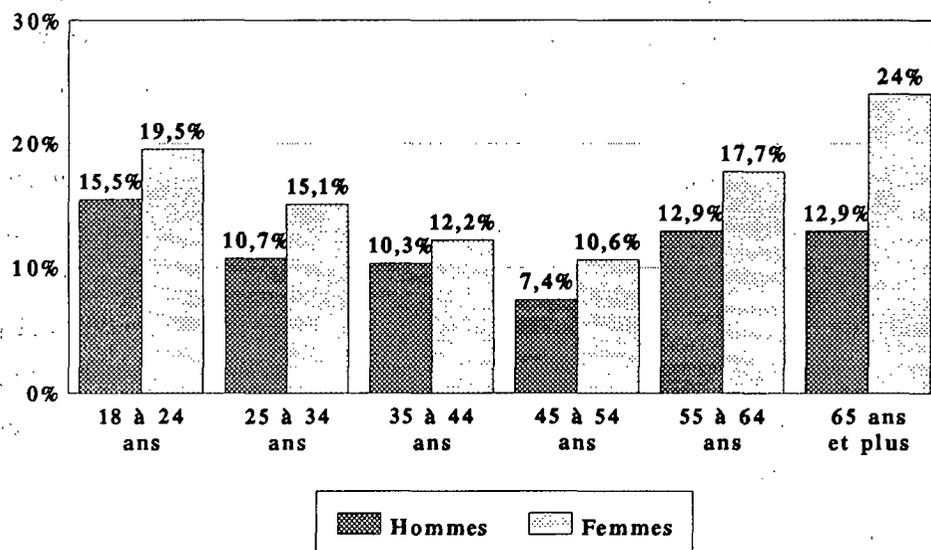
La moitié supérieure du graphique présente les taux de pauvreté des familles et des personnes seules selon le groupe d'âge. Les familles dont le chef a moins de 25 ans comptent les taux de pauvreté les plus élevés, tandis que celles dont le chef est plus âgé affichent des taux généralement faibles. Chez les personnes seules, les taux de pauvreté les plus élevés se retrouvent chez les moins de 25 ans, et les plus faibles chez les 25 à 44 ans. À partir de 45 ans, les taux de pauvreté commencent à grimper pour atteindre 43,6 p. 100 chez les personnes âgées seules.

Les taux de pauvreté élevés des jeunes familles et des jeunes personnes seules témoignent du chômage élevé chez les jeunes, et du fait que le salaire des nouveaux venus sur le marché du travail est généralement moins élevé.

## Taux de pauvreté selon l'âge, 1990



## Taux de pauvreté selon l'âge et le sexe, 1990



Graphique O

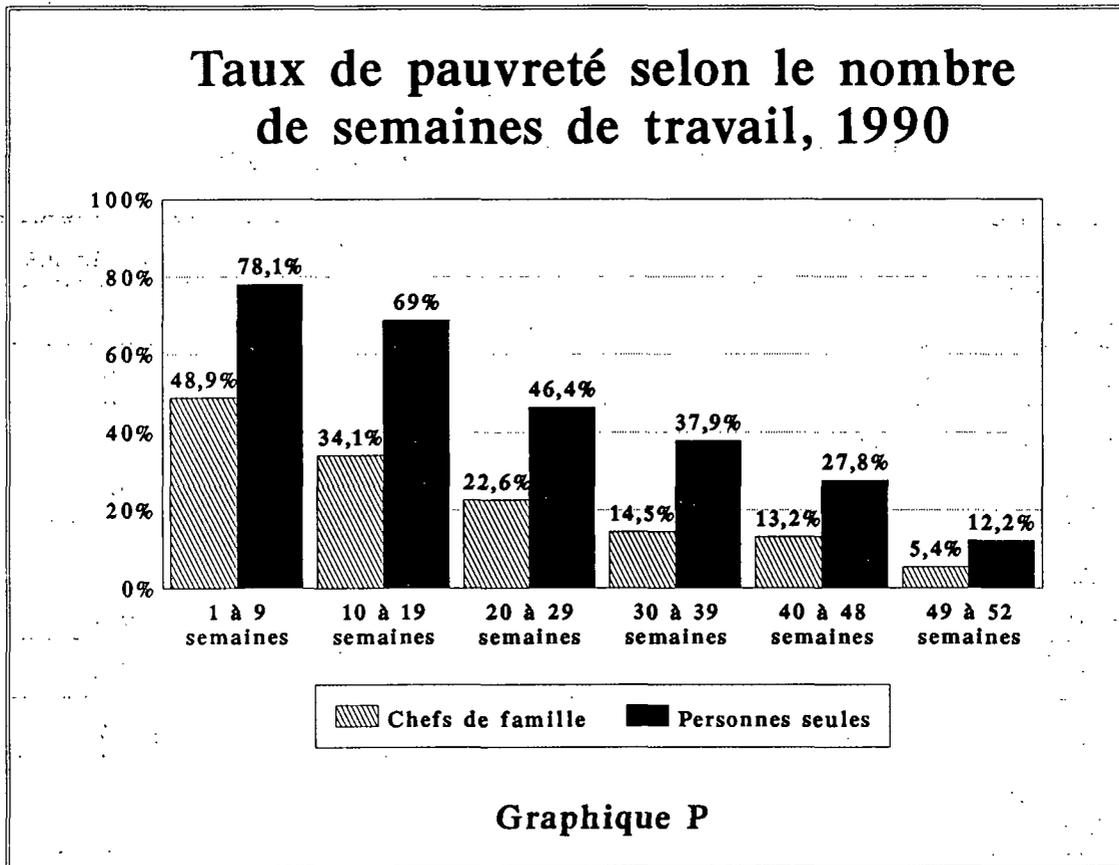
Les taux de pauvreté élevés chez les personnes seules plus âgées sont attribuables en partie aux problèmes auxquels les personnes plus âgées font face lorsqu'elles veulent s'intégrer ou se réintégrer à la population active. On compte aussi un nombre croissant de veuves dans ces groupes d'âge.

Si l'on considère les femmes et les hommes pauvres à titre individuel, plutôt qu'en tant que membres d'une famille ou que personnes seules, on constate des différences importantes entre groupes d'âge, comme en témoigne la partie inférieure du graphique. L'écart entre les hommes et les femmes est le plus marqué chez les aîné(e)s, ce qui reflète les taux de pauvreté élevés des femmes âgées seules. Certains des taux relativement élevés constatés chez les jeunes femmes sont attribuables à la pauvreté importante des femmes seules de moins de 65 ans et aux taux exceptionnellement élevés des mères seules. Nous reviendrons sur ces groupes à risque élevé plus tard.

### Travail

Comme on pouvait s'y attendre, un bon emploi est la meilleure assurance contre la pauvreté pour les Canadiens et Canadiennes de moins de 65 ans, et Statistique Canada publie plusieurs séries de chiffres qui montrent que le risque de pauvreté diminue à mesure que l'activité professionnelle augmente. L'une des séries les plus révélatrices concerne la relation entre le taux de pauvreté et le nombre de semaines travaillées au cours de l'année.

Les chefs de famille et les personnes seules qui ont travaillé seulement entre une et neuf semaines en 1990 affichaient les taux de pauvreté les plus élevés, tandis que ceux qui ont travaillé à temps complet ou presque à temps complet montraient des taux de pauvreté faibles. Comme pour les autres statistiques de la pauvreté, les taux étaient uniformément plus faibles chez les familles que chez les personnes seules, de nombreuses familles comptant d'autres revenus que celui du seul chef de famille. En fait, les familles à un seul revenu avaient un taux de pauvreté de 22,1 p. 100 en 1990, tandis que dans les familles à deux revenus, le taux de pauvreté n'était que de 5,7 p. 100.



Les statistiques faisant état du lien entre la pauvreté et le chômage sont elles aussi révélatrices. Les personnes seules qui n'avaient pas été en chômage en 1990 avaient un taux de pauvreté de 32,5 p. 100, par rapport à 42,5 p. 100 chez les personnes qui avaient été en chômage. Chez les familles, le taux de pauvreté s'élevait à 11,1 p. 100 quand aucun membre de la famille n'avait été en chômage pendant l'année, à 22 p. 100 lorsque le chef de la famille avait connu une période de chômage et 7,4 p. 100 lorsqu'un membre de la famille autre que le chef avait connu le chômage.

Enfin, les taux de pauvreté, tant chez les familles que chez les personnes seules, varient selon le genre de travail. Le tableau 7 présente les professions des chefs de famille par ordre croissant de taux de pauvreté. Chez les personnes seules, l'ordre des professions est quelque peu différent. Mais dans les deux cas, ce sont les chefs de famille et les personnes seules travaillant dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'exploitation forestière et dans les industries des services qui connaissent les taux les plus élevés.

**TABLEAU 7**  
**TAUX DE PAUVRETÉ SELON L'EMPLOI, 1990**

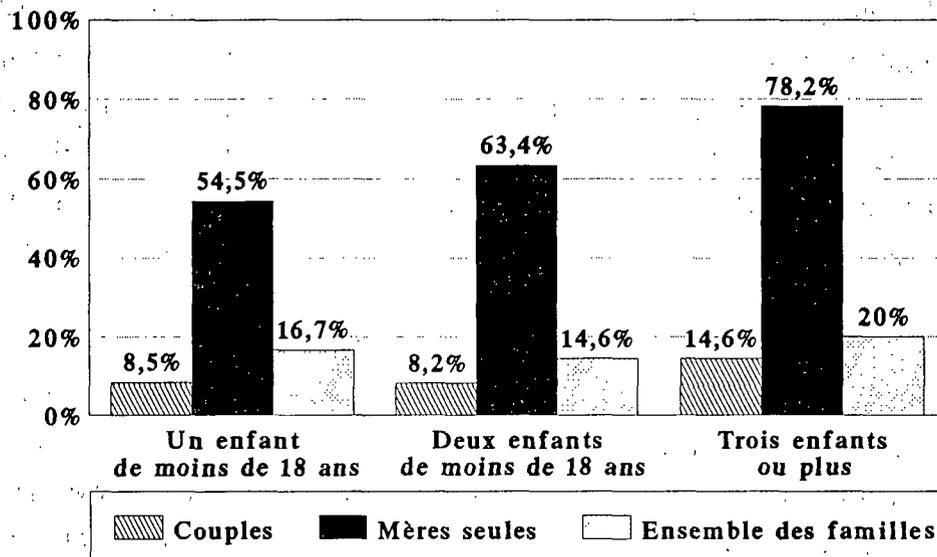
Emploi	Chefs de famille	Personnes seules
Gestion	3,5%	11,8%
Professions libérales	4,5%	17,4%
Transformation et usinage	4,8%	9,6%
Transport	7,1%	26,8%
Fabrication	7,4%	19,0%
Construction	8,8%	19,0%
Vente	10,6%	27,7%
Travail de bureau	10,8%	18,4%
Agriculture, pêche, exploitation forestière	14,6%	31,8%
Services	20,8%	40,4%

### Nombre et âge des enfants

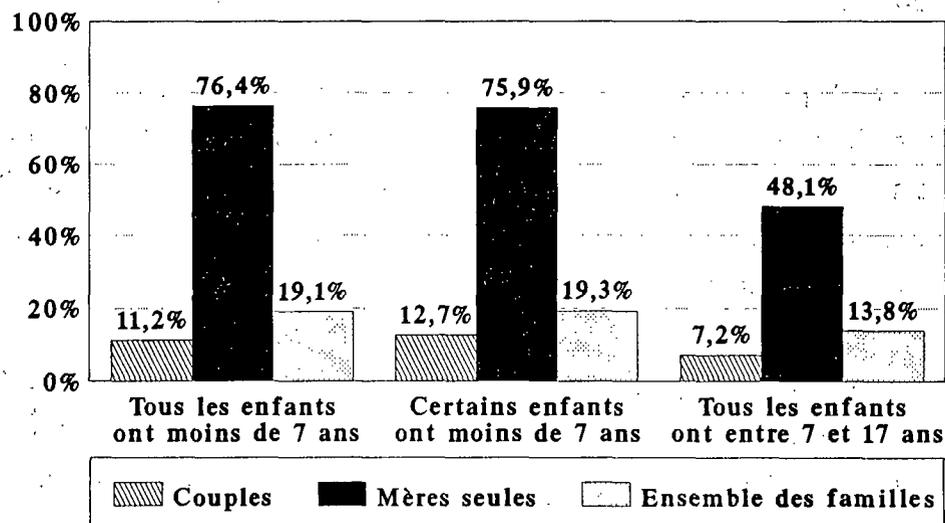
Parmi les familles dont le chef avait moins de 65 ans et qui comptaient des enfants de moins de 18 ans, nous avons examiné la situation des familles biparentales, des familles monoparentales ayant une femme à leur tête et de l'ensemble des familles.

La partie supérieure du graphique Q montre que le taux de pauvreté était à peu près identique chez les familles biparentales qui ont un seul enfant et chez celles qui en ont deux, mais qu'il grimpeait chez les couples ayant trois enfants ou plus. Cette tendance est encore plus nette dans le cas des familles monoparentales dirigées par une femme. Le risque de pauvreté s'accroissait proportionnellement au nombre d'enfants.

### Taux de pauvreté selon le nombre d'enfants de moins de 18 ans, 1990, familles dont le chef a moins de 65 ans



### Taux de pauvreté selon l'âge des enfants, 1990, familles dont le chef a moins de 65 ans



Graphique Q

Il serait logique de penser que le risque de pauvreté est le plus grand dans les familles qui comptent de très jeunes enfants, car le soin des nouveau-nés et des enfants d'âge préscolaire empêche souvent les mères d'occuper un emploi rémunéré. La partie inférieure du graphique appuie cette hypothèse. Les taux de pauvreté étaient plus élevés dans toutes les catégories de famille comptant au moins un enfant de moins de sept ans, et plus faibles lorsque tous les enfants avaient sept ans ou plus. Un facteur cependant vient brouiller les cartes : ces catégories ne tiennent pas compte du nombre d'enfants par famille. Par définition, les familles représentées par les colonnes du centre dans la partie inférieure du graphique avaient au moins deux enfants. Certaines des familles représentées par les deux autres séries de colonnes n'avaient qu'un seul enfant.

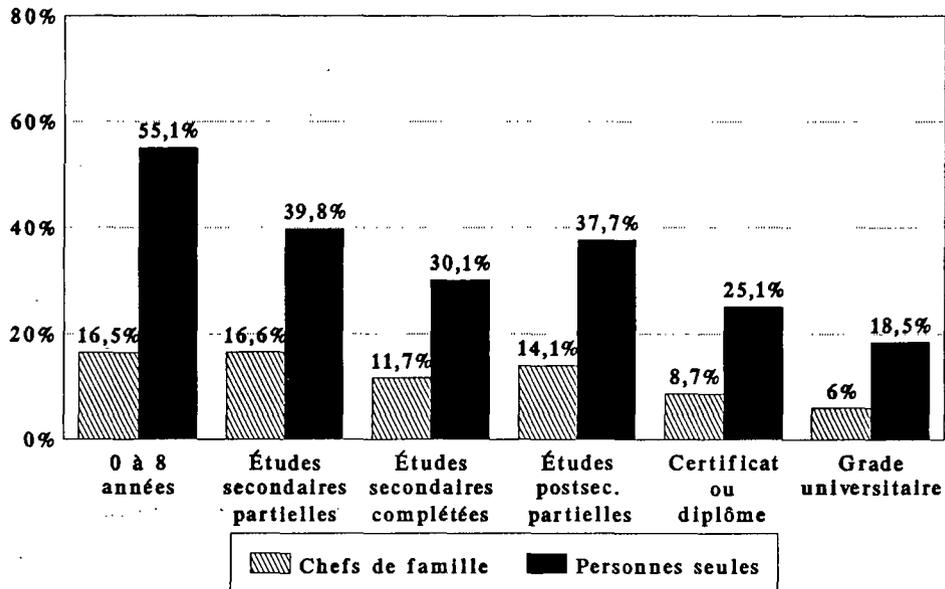
Il est intéressant de constater, en analysant des statistiques connexes, que les familles monoparentales dirigées par la mère avaient, en moyenne, moins d'enfants que les familles biparentales. En 1990, les mères seules vivant dans la pauvreté avaient en moyenne 1,73 enfant, et les mères seules ne vivant pas dans la pauvreté 1,49 enfant. Parmi les couples qui avaient des enfants, les couples pauvres avaient en moyenne 2,08 enfants et les couples non pauvres 1,86 enfant.

### Niveau de scolarité

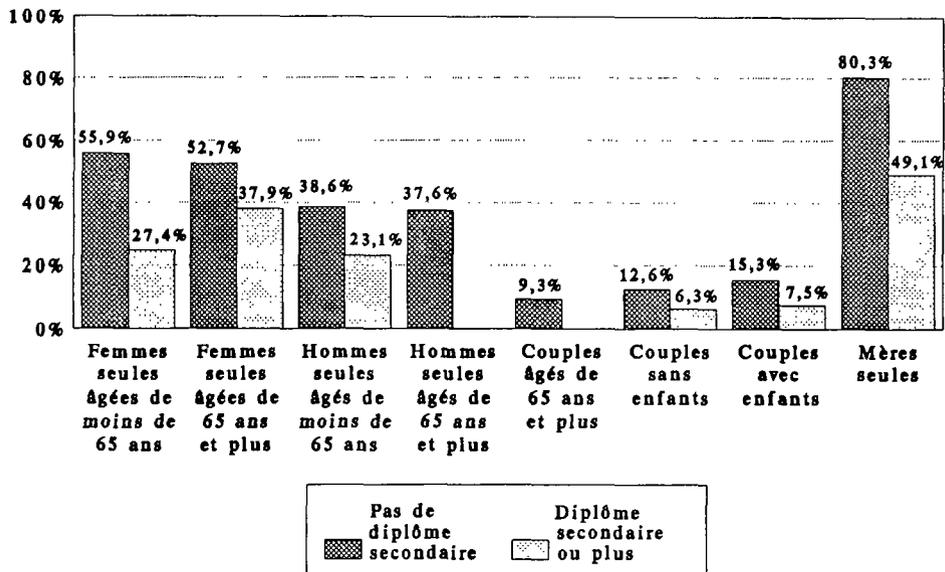
Le nombre de pauvres peu scolarisés est plus élevé que la moyenne. En 1990, 50 p. 100 des personnes seules pauvres n'avaient pas terminé leurs études secondaires. Chez les personnes seules qui n'étaient pas pauvres, cette proportion atteignait seulement 29 p. 100. Pareillement, sur l'ensemble des familles pauvres, 49 p. 100 des chefs n'avaient pas de diplôme secondaire, ce qui était le cas chez seulement 34 p. 100 des familles non pauvres.

La partie supérieure du graphique R montre le lien entre la pauvreté et l'instruction. En règle générale, le risque de pauvreté décroît avec le niveau de scolarité. Cependant, les taux de pauvreté relativement élevés des personnes ayant fait certaines études postsecondaires sans décrocher de diplôme ou de certificat s'expliquent mal.

## Taux de pauvreté selon le niveau de scolarité, 1990



## Taux de pauvreté selon le genre de famille et le niveau de scolarité, 1990



Graphique R

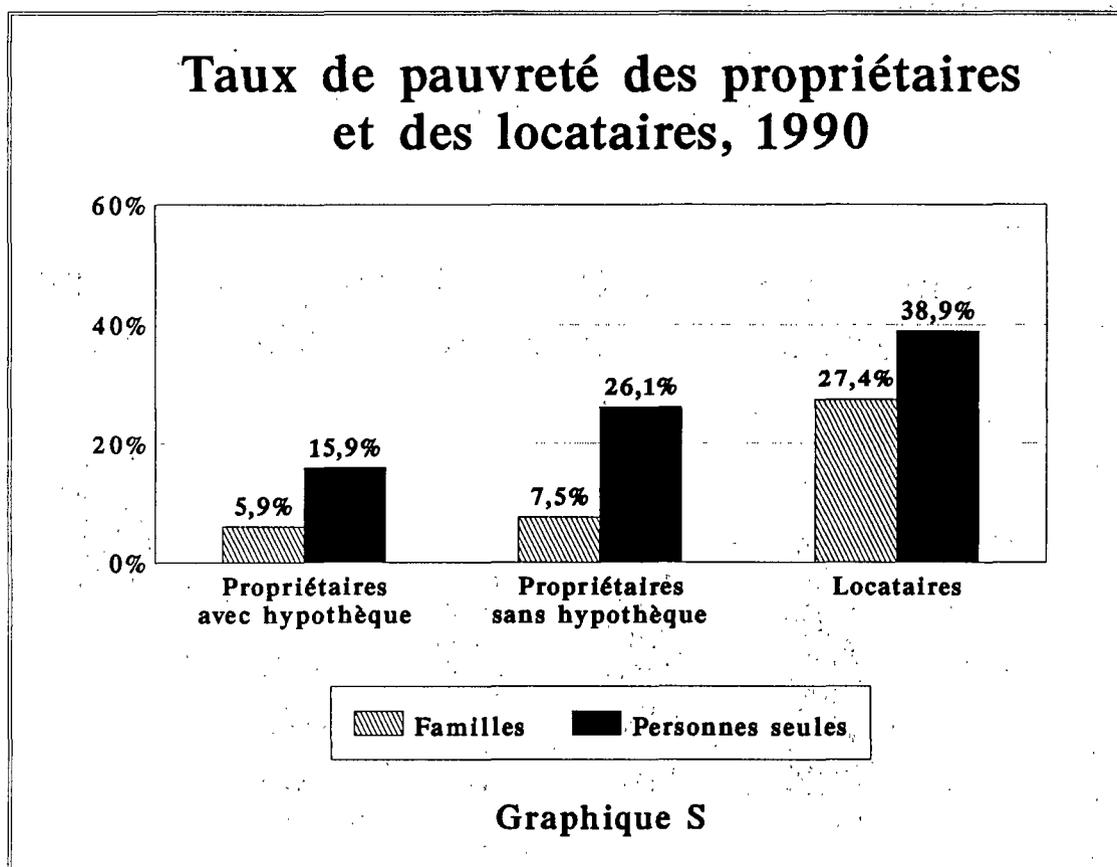
Pour mieux comprendre le lien entre l'instruction et la pauvreté, nous avons examiné les taux de pauvreté par genre de famille et par niveau d'instruction. Les colonnes sombres de la partie inférieure du graphique R représentent les taux de pauvreté des chefs de famille ou des personnes seules qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. Les colonnes claires illustrent les taux de pauvreté des chefs de famille ou des personnes seules qui ont un diplôme d'études secondaires et(ou) ont poursuivi d'autres études. Les échantillons étaient trop limités pour être utilisables dans le cas des hommes seuls de 65 ans ou plus et des couples âgés.

Les familles monoparentales ayant une femme à leur tête et les personnes seules avaient des taux de pauvreté élevés, et les autres genres de famille des taux faibles. Le taux de pauvreté des mères seules n'ayant pas terminé le cours secondaire s'élevait à 80,3 p. 100, soit de loin le taux le plus élevé parmi toutes les personnes qui n'ont pas de diplôme du secondaire. Les mères seules qui avaient un diplôme d'études secondaires affichaient un taux de pauvreté de 49,1 p. 100, soit encore là le taux le plus élevé de tous les genres de famille. Cela laisse penser que le genre de famille et le niveau de scolarité influencent tous deux le risque de pauvreté.

Il est important de préciser qu'une instruction limitée peut être une cause ou un effet de la pauvreté. Les jeunes gens qui abandonnent leurs études peuvent être pauvres parce qu'ils n'ont pas les compétences nécessaires pour décrocher de bons emplois. Mais par ailleurs, les jeunes femmes qui abandonnent l'école lorsqu'elles sont enceintes sont peut-être pauvres à cause des difficultés de la vie des mères seules. Leur manque d'instruction est le résultat de leur situation de famille plutôt qu'une cause immédiate de leur pauvreté.

## Propriétaires et locataires

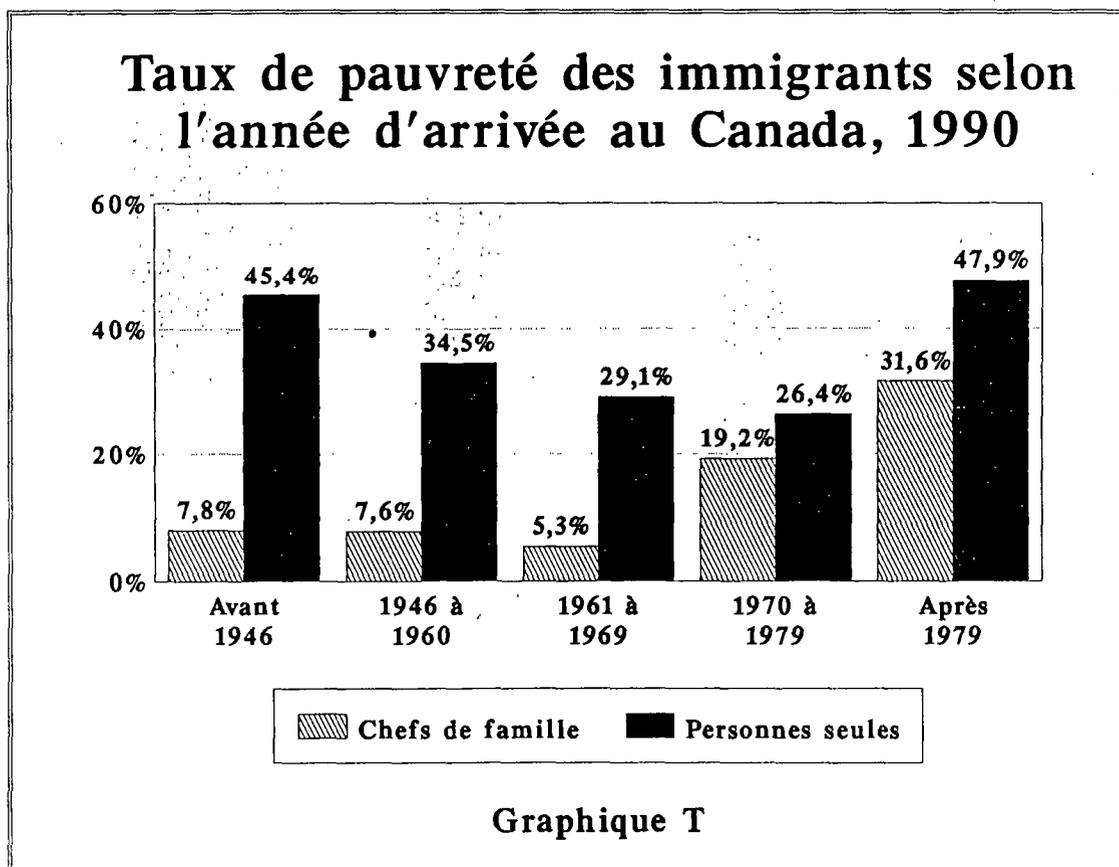
Les statistiques sur la pauvreté et le logement sont recueillies selon trois catégories : les propriétaires avec emprunt hypothécaire, les propriétaires sans emprunt hypothécaire et les locataires. Tant chez les familles que chez les personnes seules, les taux de pauvreté les plus faibles en 1990 se retrouvaient chez les propriétaires avec emprunt hypothécaire. Les propriétaires sans emprunt hypothécaire affichaient des taux de pauvreté plus élevés. Les aîné(e)s constituent le groupe le plus nombreux à avoir remboursé leurs emprunts hypothécaires, et le taux de pauvreté des personnes âgées seules est élevé.



### Année d'immigration

Il ne semble pas y avoir de tendances générales décelables dans les statistiques sur la pauvreté et l'immigration. Les taux de pauvreté étaient relativement faibles dans les familles dont le chef avait immigré au Canada avant les années 70, et relativement élevés dans les familles dont le chef avait immigré au Canada dans les années 70 et les années 80. Chez les personnes seules, les taux de pauvreté les plus élevés se retrouvaient à la fois chez les immigrants de longue date et chez les immigrants nouveaux venus au Canada. Un grand nombre des immigrants de longue date auraient été des personnes âgées en 1990, et les personnes âgées seules ont des taux de pauvreté relativement élevés.

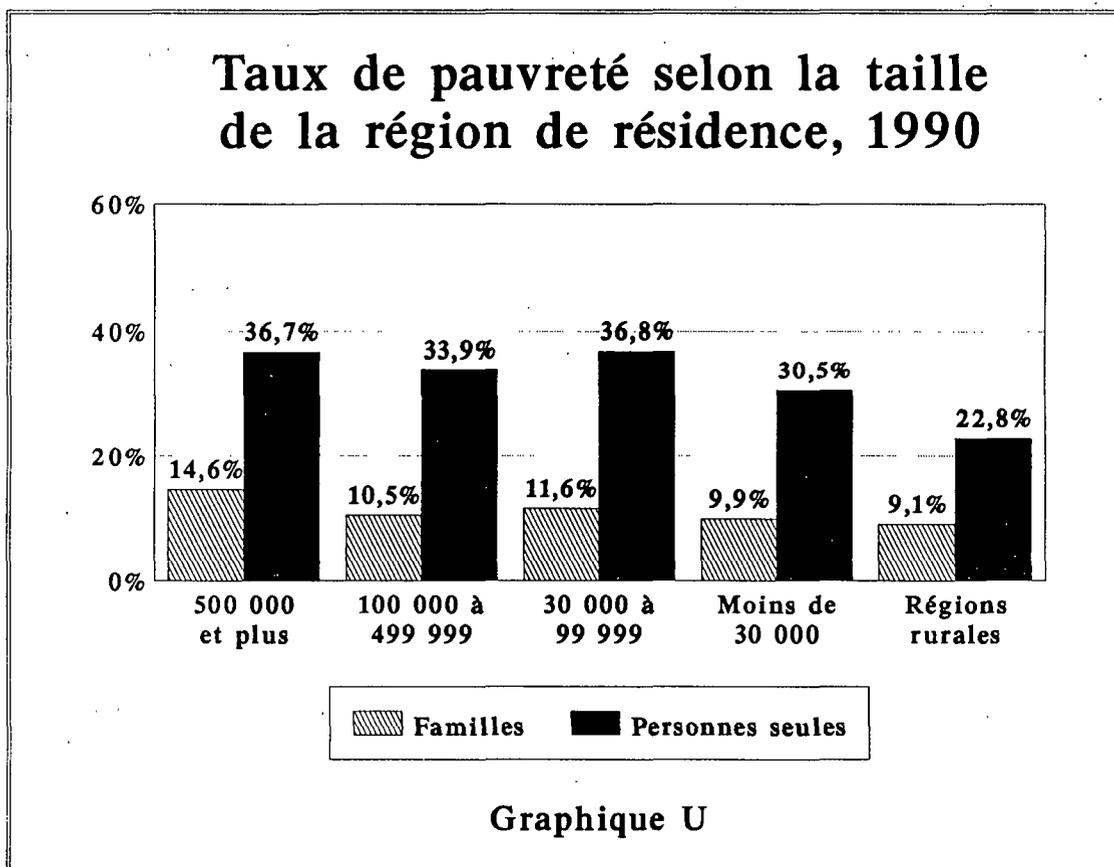
Dans l'ensemble, le taux de pauvreté des familles dont le chef est un immigrant s'établissait à 15,1 p. 100 en 1990, et celui des immigrants seuls à 37,4 p. 100. Les taux équivalents étaient de 11,4 p. 100 pour les familles dont le chef est né au Canada et de 33,5 p. 100 pour les personnes seules nées au Canada.



### Région de résidence

Le graphique U illustre la pauvreté chez les familles et les personnes seules en 1990 selon la taille de la collectivité. Chacune des cinq catégories du graphique correspond à une série de seuils de pauvreté établis selon cette taille.

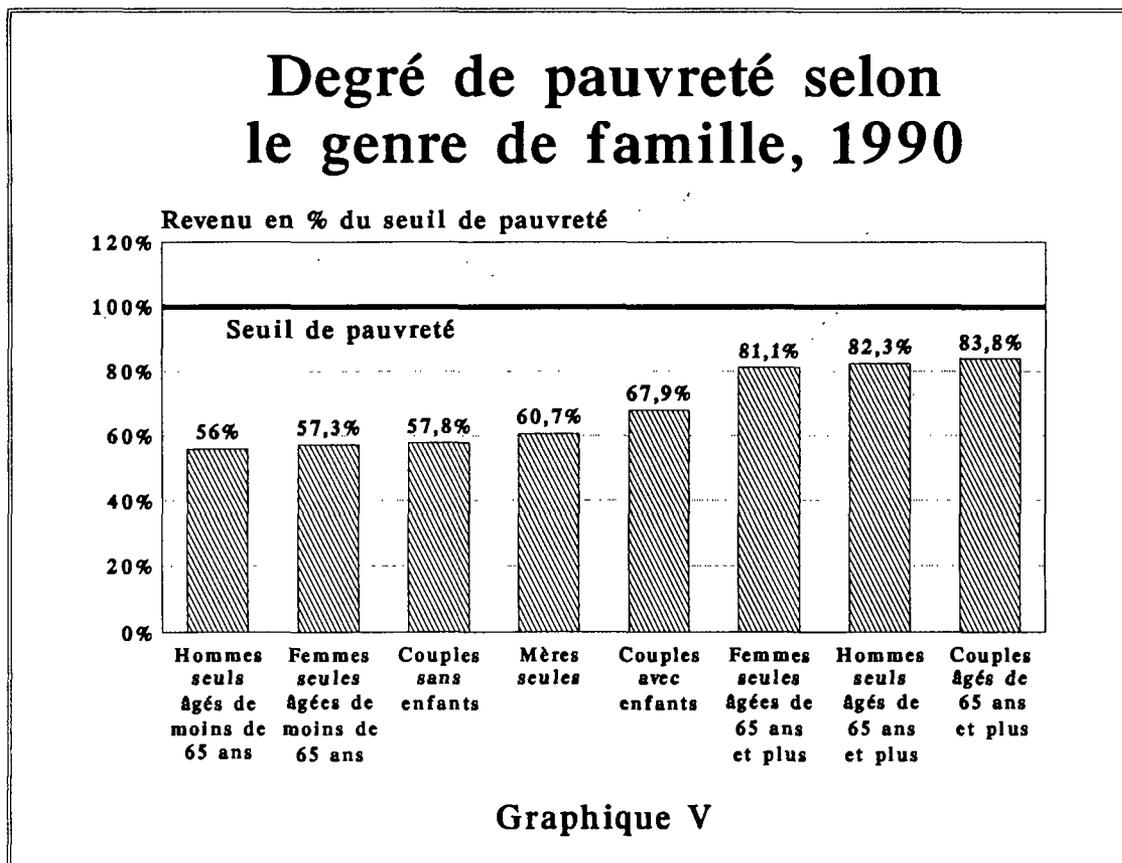
Les seuils de faible revenu sont plus élevés dans les régions urbaines que dans les régions rurales, ce qui explique en grande partie pourquoi les grandes villes comptent des seuils de pauvreté nettement plus élevés.



## DEGRÉ DE PAUVRETÉ, ÉCART DE PAUVRETÉ ET QUASI-PAUVRETÉ

Il ne suffit pas de mesurer le risque de pauvreté; il faut encore connaître le degré de cette pauvreté. Les taux de pauvreté montrent le pourcentage de la population qui est pauvre au cours d'une année donnée, mais n'indiquent pas si les personnes pauvres vivent dans le dénuement le plus total, ou si elles sont à quelques dollars seulement du seuil de pauvreté. Pour déterminer l'ampleur de la pauvreté, on a besoin de mesurer ce qu'il est convenu d'appeler le «degré de pauvreté». De la même façon, il est utile d'établir le nombre des «quasi-pauvres» — c'est-à-dire les personnes qui vivent tout juste au-dessus du seuil de pauvreté et qu'une faible diminution de revenu ferait basculer en-dessous.

Il existe diverses statistiques sur le degré de pauvreté. Les plus utiles sont peut-être celles qui montrent le revenu moyen des Canadiens et Canadiennes pauvres en pourcentage du seuil de pauvreté, et celles qui illustrent l'écart entre le revenu moyen et le seuil de pauvreté en dollars.



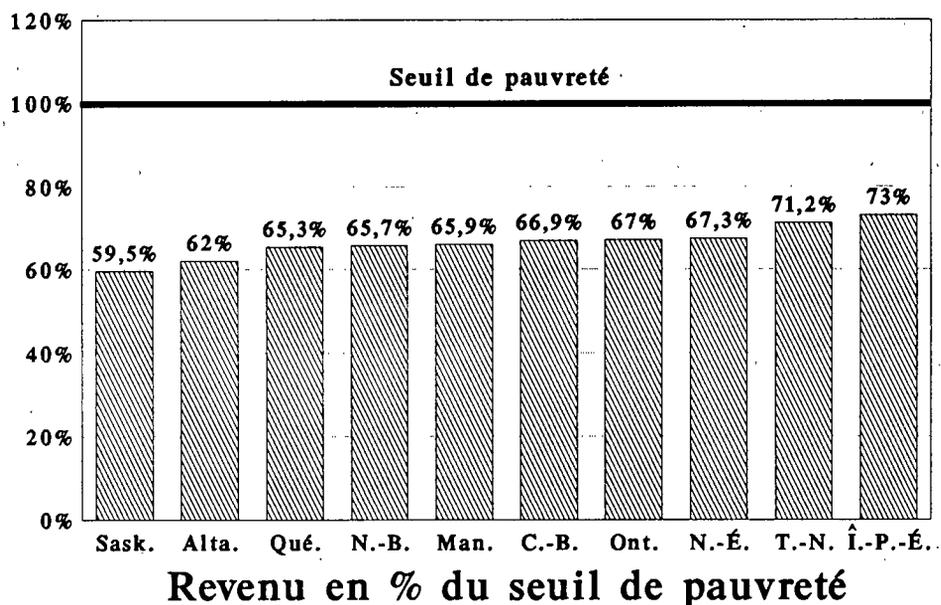
Le graphique V illustre le revenu moyen des Canadiens et Canadiennes pauvres en pourcentage du seuil de pauvreté pour les huit genres de famille dont il a été question dans les chapitres précédents. Les groupes sont présentés par ordre décroissant de pauvreté, de la gauche vers la droite. Les hommes seuls de moins de 65 ans étaient les plus pauvres des huit catégories de famille en 1990, leur revenu total n'atteignant que 56 p. 100 du seuil de pauvreté en moyenne. Les couples mariés de 65 ans ou plus vivant dans la pauvreté se retrouvaient à l'autre extrémité, leur revenu moyen atteignant 83,8 p. 100 du seuil de pauvreté.

Pour nous faire une idée des autres variations du degré de pauvreté, nous avons examiné les données relatives aux personnes seules et aux familles pauvres par province. Malheureusement, la taille des échantillons était trop limitée dans la plupart des provinces pour nous permettre de ventiler ces chiffres selon les huit catégories de famille.

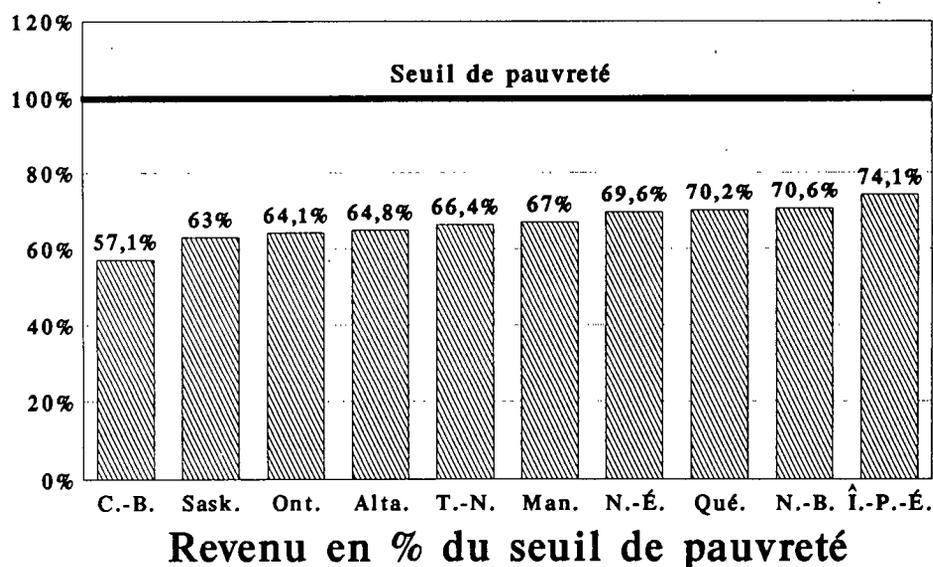
La partie supérieure du graphique W montre le degré de pauvreté par province chez les personnes seules, par ordre croissant de gauche à droite. Les personnes seules pauvres de la Saskatchewan étaient les plus défavorisées à ce chapitre, leur revenu moyen atteignant 59,5 p. 100 du seuil de pauvreté. Les personnes seules pauvres de l'Île-du-Prince-Édouard étaient les plus favorisées, à 73 p. 100 du seuil de pauvreté.

La partie inférieure du graphique W montre les données équivalentes pour les familles. Les familles les plus pauvres en moyenne se retrouvaient en Colombie-Britannique, à 57,1 p. 100 du seuil de pauvreté. Les familles les moins pauvres, à 74,1 p. 100 du seuil de pauvreté, étaient à l'Île-du-Prince-Édouard.

## Degré de pauvreté par province, personnes seules, 1990



## Degré de pauvreté par province, familles, 1990



Graphique W

Le degré de pauvreté peut également être exprimé en dollars pour représenter la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen des familles et des personnes seules vivant dans la pauvreté. Au tableau 8, les huit catégories de famille sont présentées selon le degré de pauvreté, par ordre croissant, les deux groupes où il est le plus important étant les mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et les couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. Les trois catégories de famille dont le revenu moyen se rapproche le plus du seuil de pauvreté sont toutes composées d'ainé(e)s.

<b>TABLEAU 8</b>	
<b><u>DEGRÉ MOYEN DE PAUVRETÉ EN DOLLARS, 1990</u></b>	
<b>Genre de famille</b>	<b>Différence entre le revenu et le seuil de pauvreté</b>
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	8 232 \$
Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	7 871 \$
Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	6 135 \$
Hommes seuls âgés de moins de 65 ans	5 650 \$
Femmes seules âgées de moins de 65 ans	5 508 \$
Couples âgés de 65 ans et plus	2 911 \$
Femmes seules âgées de 65 ans et plus	2 486 \$
Hommes seuls âgés de 65 ans et plus	2 259 \$

De façon générale, le degré de pauvreté des familles n'a pas beaucoup changé d'une année à l'autre pendant les années 80, mais chez les personnes seules, il a diminué plus ou moins régulièrement.

Chez les familles monoparentales ayant une femme à leur tête, le degré moyen de pauvreté a diminué d'environ 9 p. 100 en dollars constants de 1990 au fil de la décennie, passant de 9 060 \$ en 1980 à 8 232 \$ en 1990. Chez les couples avec enfants, il a augmenté, de 7 465 \$ en 1980 à 7 871 \$ en 1990. Le degré de pauvreté s'est accru légèrement, de 6 037 \$ à 6 135 \$, chez les couples de moins de 65 ans sans enfants, et a reculé légèrement, de 3 032 \$ à 2 911 \$, chez les couples âgés.<sup>4</sup> Tous ces chiffres sont exprimés en dollars constants de 1990, pour montrer le degré de pauvreté une fois les effets de l'inflation enlevés.

La situation des personnes seules est beaucoup plus simple. Le degré de pauvreté chez les personnes âgées seules a connu un net recul entre 1980 (3 599 \$) et la fin de la décennie (2 442 \$). Les personnes seules de moins de 65 ans ont vu leur revenu passer de 6 466 \$ en 1980 à 5 578 \$ en 1990. Statistique Canada n'a pas publié de chiffres sur le degré de pauvreté chez les personnes seules selon le sexe pour les années 1980 à 1989. Mais si l'on se fie aux données de 1990, les différences entre hommes et femmes ne sont pas très marquées.

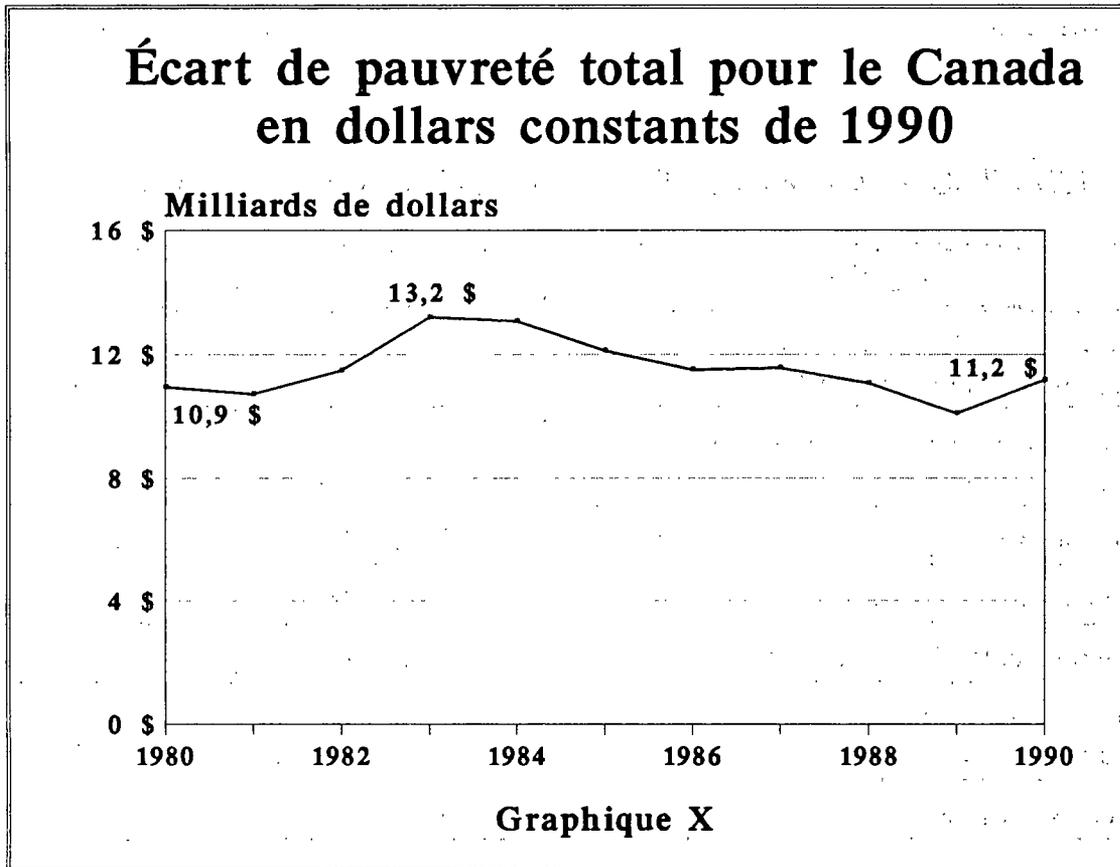
Le degré de pauvreté moyen exprimé en dollars selon différentes catégories de famille et le nombre de familles ou de personnes seules dans chaque catégorie permettent d'établir ce qu'il est convenu d'appeler «l'écart de pauvreté» total pour le Canada, soit le revenu additionnel qu'il faudrait pour que personne ne se retrouve sous le seuil de la pauvreté au cours d'une année.

En 1990, l'écart de pauvreté s'élevait à près de 11,2 milliards de dollars, comme on le voit au tableau 9 ci-dessus. Quatre genres de famille représentent les trois quarts de l'écart : les couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; les mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; les hommes seuls de moins de 65 ans; et les femmes seules de moins de 65 ans.

**TABLEAU 9**  
**ÉCART DE PAUVRETÉ TOTAL SELON LE GENRE DE FAMILLE, 1990**

Genre de famille	Écart de pauvreté	Part de l'écart
Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	2 242 000 000 \$	20,1%
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	2 101 000 000 \$	18,8%
Hommes seuls âgés de moins de 65 ans	1 997 000 000 \$	17,9%
Femmes seules âgées de moins de 65 ans	1 989 000 000 \$	17,8%
Femmes seules âgées de 65 ans et plus	820 000 000 \$	7,3%
Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	779 000 000 \$	7,0%
Couples âgés de 65 ans et plus	178 000 000 \$	1,6%
Hommes seuls âgés de 65 ans et plus	177 000 000 \$	1,6%
Autres	884 000 000 \$	7,9%
Écart de pauvreté total	11 167 000 000 \$	100,0%

L'écart de pauvreté a fluctué tout au long des années 80, suivant en cela les variations du taux de pauvreté, comme l'illustre le graphique X. Toutes les sommes d'argent sont exprimées en dollars constants de 1990, pour montrer les tendances une fois les effets de l'inflation enlevés. L'écart de pauvreté, qui s'élevait à 10,9 milliards de dollars en 1980, a grimpé à 13,2 milliards en 1983 à la suite de la récession, pour retomber ensuite graduellement pendant presque tout le reste de la décennie, avec toutefois une nette remontée par suite de la récession de 1990.



Outre ces données sur le degré de pauvreté, Statistique Canada dispose également de chiffres sur la «quasi-pauvreté», c'est-à-dire la situation des familles et des personnes seules qui vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté. En 1990, on comptait 1,1 million de personnes seules dont le revenu se situait sous le seuil de pauvreté et 385 000 autres dont le revenu oscillait entre le seuil de pauvreté et 125 p. 100 du seuil de pauvreté. Chez les familles, les chiffres équivalents étaient de 874 000 et de 513 000, respectivement.

Étant donné le nombre important de Canadiens et Canadiennes qui vivent juste au-dessus ou au-dessous du seuil de pauvreté, les statistiques de la pauvreté pourraient subir des transformations marquées par suite de changements profonds dans l'économie ou dans les politiques gouvernementales. Une forte hausse du chômage pourrait plonger des centaines de milliers de personnes dans la pauvreté. Par ailleurs, des améliorations majeures aux programmes d'assurance-chômage ou aux régimes publics de retraite se traduiraient par une diminution importante de la pauvreté.

Pour se faire une idée de ces possibilités, le Conseil national du bien-être social a recalculé les taux de pauvreté de 1990 pour les personnes seules et les familles selon des scénarios de la meilleure et de la pire éventualité.

Dans le cadre du scénario de la meilleure éventualité, nous avons supposé que tous les pauvres dont le revenu se situait entre 75 et 100 p. 100 du seuil de pauvreté toucheraient des hausses de revenu suffisamment importantes pour les faire passer au-dessus du seuil. Le nombre de personnes seules pauvres passerait ainsi de 1,1 million à 624 000, et le nombre de familles pauvres de 874 000 à 497 000.

Quand au scénario de la pire éventualité, il présuppose que toutes les personnes dont le revenu se situe entre 100 et 125 p. 100 du seuil de pauvreté perdent soudainement une partie de ce revenu. Le nombre de personnes seules pauvres grimperait ainsi de 1,1 million à 1,5 million, et le nombre de familles pauvres de 874 000 à près de 1,4 million.

Ni l'un ni l'autre de ces scénarios ne risque de ce produire, mais ils illustrent la précarité de milliers de personnes vivant près du seuil de pauvreté qui tombent au-dessous de ce niveau ou grimpent au-dessus chaque année. Pour un nombre important d'aîné(e)s, par exemple, le revenu est très près du seuil de pauvreté, et une légère amélioration des programmes gouvernementaux à leur intention se traduirait par une différence marquée dans les taux de pauvreté.

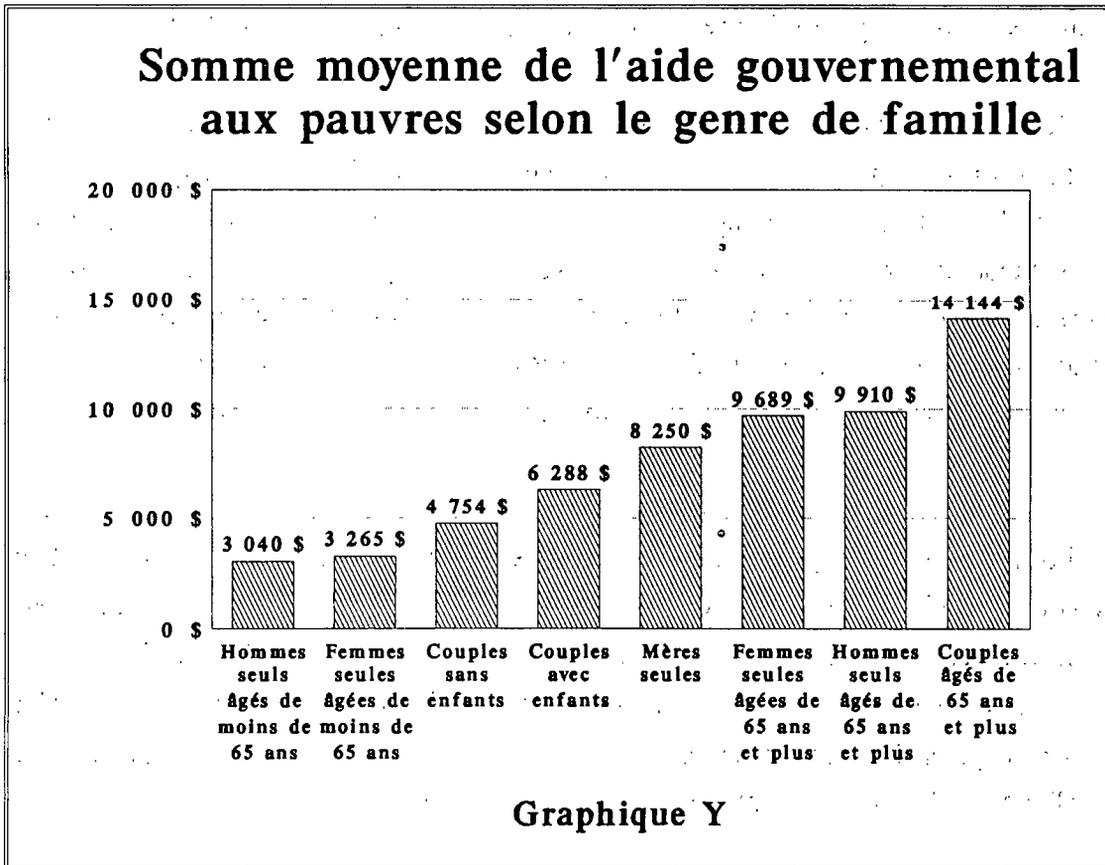
**LE REVENU ET LES SOURCES DE REVENU**  
**DES CANADIENS ET CANADIENNES PAUVRES**

Une façon de mesurer les difficultés financières des pauvres est d'examiner l'écart entre leur revenu et le seuil de pauvreté. Une autre consiste à comparer leur revenu au revenu moyen au Canada. Le tableau 10 donne le revenu moyen des Canadiens et Canadiennes pauvres par genre de famille en 1990, le revenu moyen de tous les Canadiens et Canadiennes par genre de famille, et la relation entre les deux. Par exemple, le revenu moyen des hommes seuls de moins de 65 ans vivant dans la pauvreté atteignait 7 585 \$ en 1990. Celui de l'ensemble des hommes seuls de moins de 65 ans, pauvres ou non, atteignait 27 160 \$. Le revenu des pauvres représentait donc 28 p. 100 du revenu moyen de tous les hommes seuls.

<b><u>TABLEAU 10</u></b>			
<b><u>REVENU DES PAUVRES ET REVENU MOYEN, 1990</u></b>			
Genre de famille	Revenu moyen des pauvres	Revenu moyen d'ensemble	Revenu des pauvres en % du revenu d'ensemble
Hommes seuls âgés de moins de 65 ans	7 585 \$	27 160 \$	28%
Femmes seules âgées de moins de 65 ans	7 700 \$	22 292 \$	35%
Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	9 968 \$	50 549 \$	20%
Femmes seules âgées de 65 et plus	10 734 \$	16 565 \$	65%
Hommes seules âgés de 65 et plus	10 773 \$	19 781 \$	54%
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	12 731 \$	21 976 \$	58%
Couples âgés de 65 ans et plus	15 230 \$	34 794 \$	44%
Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	17 240 \$	57 249 \$	30%

De toute évidence, un grand nombre des Canadiens et Canadiennes vivant dans la pauvreté comptent sur des programmes gouvernementaux de diverses sortes pour joindre les deux bouts. Dans certains cas, les sommes versées par les autorités gouvernementales sont étonnamment modestes, et les sommes provenant des gains et des sources de revenu autres que le gouvernement sont substantielles. Dans d'autres cas, particulièrement chez les aîné(e)s, les paiements du gouvernement représentent une très forte part du revenu total.

Le graphique Y illustre le montant moyen de l'aide gouvernementale consentie aux familles et personnes seules vivant dans la pauvreté en 1990, par ordre croissant de gauche à droite. Les femmes et les hommes seuls de moins de 65 ans recevaient le moins d'aide gouvernementale, et les aîné(e)s étaient le groupe qui en recevait le plus.



Dans l'ensemble, les programmes gouvernementaux en 1990 représentaient en moyenne 40 p. 100 du revenu total des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans; 42 p. 100 de celui des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; 48 p. 100 du revenu des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants; 36 p. 100 de celui des couples pauvres de moins de 65 ans avec enfants; et 65 p. 100 du revenu des mères seules de moins de 65 ans. Les programmes gouvernementaux représentaient également 90 p. 100 du revenu total des femmes seules pauvres de 65 ans ou plus; 92 p. 100 de celui des hommes seuls pauvres de 65 ans ou plus; et 93 p. 100 du revenu des couples âgés vivant dans la pauvreté.

Voyons maintenant les sources de revenu des pauvres — d'abord les aîné(e)s, ensuite les familles et enfin les personnes seules de moins de 65 ans. On trouve deux colonnes pour chaque catégorie, la première indiquant le pourcentage de familles ou de personnes pauvres tirant leur revenu de telle ou telle source, la deuxième donnant le revenu moyen tiré de cette source par les personnes qui touchent un revenu de cette source seulement. Les personnes pauvres qui ne touchent pas tel ou tel genre de revenu ont été exclues du calcul du montant moyen.

Presque tous les aîné(e)s vivant dans la pauvreté reçoivent une partie importante de leur revenu sous forme de prestations fédérales de sécurité de la vieillesse et de supplément de revenu garanti. Si le total des pourcentages est inférieur à 100 p. 100, c'est probablement parce que certaines personnes âgées sont des immigrants récents qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité sur le plan de la résidence au Canada de ces deux programmes. En 1990, le maximum des prestations de sécurité de la vieillesse et de supplément de revenu garanti versés aux couples âgés s'élevait à 14 717 \$, et aux personnes âgées seules à 9 077 \$.

La deuxième source de revenu en importance, pour 74 p. 100 des couples âgés et 57 p. 100 des personnes âgées seules vivant dans la pauvreté, est une pension du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec. Les prestations maximales versées en vertu des deux régimes s'élevaient à 6 925 \$ en 1990, et le maximum des pensions de survivant versées aux personnes de 65 ans ou plus s'élevait à 4 355 \$. Ces maximums sont calculés en fonction des gains de carrière au-delà du salaire moyen. Les personnes qui gagnaient peu lorsqu'elles travaillaient touchent des prestations peu élevées.

**TABLEAU 11**  
**SOURCES DE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES PAUVRES, 1990**

Source du revenu	Couples pauvres âgés de 65 ans et plus		Personnes seules pauvres âgées de 65 ans et plus	
	Pourcentage touchant ce revenu	Montant moyen perçu par bénéficiaire	Pourcentage touchant ce revenu	Montant moyen perçu par bénéficiaire
Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti	97%	10 482 \$	99%	7 480 \$
Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec	74%	3 614 \$	57%	2 902 \$
Placements	échantillons trop limités		39%	1 486 \$
Bien-être social			29%	728 \$
Pensions professionnelles			16%	2 125 \$
Revenu de toutes sources	100%	15 230 \$	100%	10 741 \$

Bien moins que la moitié des personnes âgées seules vivant dans la pauvreté avaient des revenus de placements, et parmi celles qui en avaient, les sommes touchées étaient modestes. Une proportion étonnante de personnes âgées seules avaient besoin de prestations de bien-être social pour joindre les deux bouts, mais ces paiements étaient en moyenne relativement peu élevés. Et finalement, 16 p. 100 des personnes âgées seules vivant dans la pauvreté tiraient un modeste revenu d'un régime privé de retraite.

Le pourcentage de couples âgés pauvres qui touchaient un revenu de placements, des prestations d'aide sociale et des prestations d'un régime privé de retraite n'est pas connu avec exactitude, car les échantillons de l'enquête étaient trop restreints pour donner des chiffres fiables.

Chez les pauvres de moins de 65 ans, les sources de revenu sont différentes. Le revenu gagné est souvent la principale source de revenu, bien que l'aide sociale et les prestations d'assurance-chômage viennent en bonne place. On trouvera plus de détails à ce sujet au tableau 12.

En 1990, les gains représentaient la source de revenu la plus importante pour quatre des cinq genres de famille figurant dans le tableau, et la deuxième source en importance pour les familles monoparentales pauvres ayant une femme à leur tête. Ces gains sont déclarés par 70 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans; 65 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; 61 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants; 89 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; et 55 p. 100 des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. Un grand nombre de ces personnes touchaient suffisamment d'argent pour payer de l'impôt sur le revenu.

Quoique modestes, ces gains sont dignes de mention. La somme moyenne de 6 750 \$ gagnée par les mères seules pauvres, par exemple, équivalait à 34 semaines d'emploi à temps plein à un salaire de 5 \$ l'heure ou 17 semaines à 10 \$ l'heure.

Une partie importante des répondants dans chaque genre de famille ont touché des sommes relativement importantes de l'aide sociale en 1990 : 34 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans; 33 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; 31 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants; 23 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; et 63 p. 100 des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans.

D'après les sommes moyennes touchées, un grand nombre des hommes seuls, des femmes seules et des familles monoparentales vivant dans la pauvreté vivaient de l'aide sociale une grande partie de l'année. En moyenne les couples pauvres, qu'ils aient ou non des enfants, semblent avoir vécu moins longtemps de l'aide sociale. Comme le signalait le Conseil national du bien-être social dans Revenus de bien-être social, 1990, les personnes seules auraient pu toucher des prestations provinciales d'aide sociale et de programmes connexes allant de 2 904 \$ à 7 245 \$ par année, les parents seuls ayant un enfant de 9 006 \$ à 13 253 \$ et les couples ayant deux enfants de 8 500 \$ à 14 944 \$.<sup>5</sup>

TABLEAU 12

## SOURCES DE REVENU DES FAMILLES ET DES PERSONNES SEULES PAUVRES ÂGÉES DE MOINS DE 65 ANS, 1990

Source de revenu	Hommes seuls		Femmes seules		Couples sans enfants		Couples avec enfants		Mères seules	
	% touchant ce revenu	Montant moyen perçu par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen perçu par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen perçu par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen perçu par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen perçu par bénéficiaire
Gains	70%	6 012 \$	65%	6 096 \$	61%	6 405 \$	89%	11 563 \$	55%	6 750 \$
Bien-être social	34%	4 871 \$	33%	5 552 \$	31%	6 704 \$	23%	6 598 \$	63%	7 958 \$
Assurance-chômage	16%	3 221 \$	12%	3 206 \$	15%	3 639 \$	33%	4 578 \$	16%	3 140 \$
Placements	13%	1 320 \$	16%	1 452 \$	30%	1 976 \$	30%	1 356 \$	8%	1 667 \$
Allocations familiales	--	--	--	--	--	--	94%	944 \$	98%	735 \$
Crédit d'impôt pour enfants	--	--	--	--	--	--	93%	1 333 \$	99%	1 050 \$
Autre*	--	--	10%	3 795 \$	20%	5 267 \$	--	--	16%	3 570 \$
Revenu de toutes sources	100%	7 585 \$	100%	7 700 \$	100%	9 968 \$	100%	17 240 \$	100%	12 731 \$

\* Prestations du Régime de pensions du Canada et de rentes du Québec pour les femmes seules et les couples sans enfants. La source «autre» n'a pas été précisée pour les mères seules, mais une grande partie de leur revenu provenir de pensions alimentaires.

Les prestations d'assurance-chômage ont été signalées par 16 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans; 12 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; 15 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants; 33 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; et 16 p. 100 des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. Comme dans le cas des gains, les sommes moyennes touchées laissent penser que les familles ou les personnes seules vivant dans la pauvreté ont vécu de l'assurance-chômage pendant des périodes relativement longues — soit entre 25 et 30 semaines dans quatre des catégories de famille et 40 semaines chez les couples pauvres sans enfants. Le programme d'assurance-chômage versait aux bénéficiaires 60 p. 100 de leur salaire régulier jusqu'à concurrence de 384 \$ par semaine en 1990.

Un petit pourcentage de familles et de personnes seules de moins de 65 ans vivant dans la pauvreté touchaient des revenus de placements.

La plupart des familles pauvres ayant des enfants de moins de 18 ans touchaient des allocations familiales et des crédits d'impôt pour enfants du gouvernement fédéral. Pour une raison qui n'est pas claire, le pourcentage des familles touchant ces prestations n'atteint pas 100 p. 100. Dans la plupart des régions du Canada, les allocations familiales s'élevaient à 400 \$ par enfant de moins de 18 ans en 1990.<sup>6</sup> Le montant maximum des crédits d'impôt pour enfants était de 778 \$ pour un enfant de moins de 7 ans et de 575 \$ pour tout enfant entre 7 et 17 ans.

La catégorie «autre» englobe les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec pour les femmes seules pauvres et les couples pauvres de moins de 65 ans n'ayant pas d'enfants. Probablement que beaucoup des femmes seules sont des veuves qui touchent des prestations de survivant de l'un ou l'autre régime. Dans le cas des couples sans enfants, le montant des prestations moyennes laisse penser qu'il s'agissait de prestations d'invalidité ou de retraite anticipée.

Pour les mères seules pauvres, on ne sait pas exactement à quoi correspond la catégorie «autre», mais il peut s'agir surtout de pensions alimentaires. Seulement 16 p. 100 des répondantes (soit environ une famille monoparentale pauvre dirigée par une femme sur six) touchaient un «autre» revenu en 1990.

## **EXAMEN PLUS DÉTAILLÉ DE CERTAINS GROUPES CHOISIS**

Dans ce chapitre, nous examinerons de plus près quatre groupes qui ont suscité un intérêt spécial au fil des ans : les petits salariés, les enfants, les femmes et les aîné(e)s. Les enfants ont fait l'objet d'un mémoire intitulé Comment combattre la pauvreté chez les enfants, soumis en 1990 au sous-comité parlementaire sur la pauvreté chez les enfants, de même que d'un récent rapport intitulé Le budget de 1992 et les prestations pour enfants. L'ouvrage le plus récent du Conseil national du bien-être social sur les femmes a été publié en 1990; il s'intitule La femme et la pauvreté, dix ans plus tard. Les difficultés financières des personnes âgées ont été examinées dans deux rapports, l'un publié en 1989 (Guide des pensions) et l'autre en 1990 (Réforme des pensions).

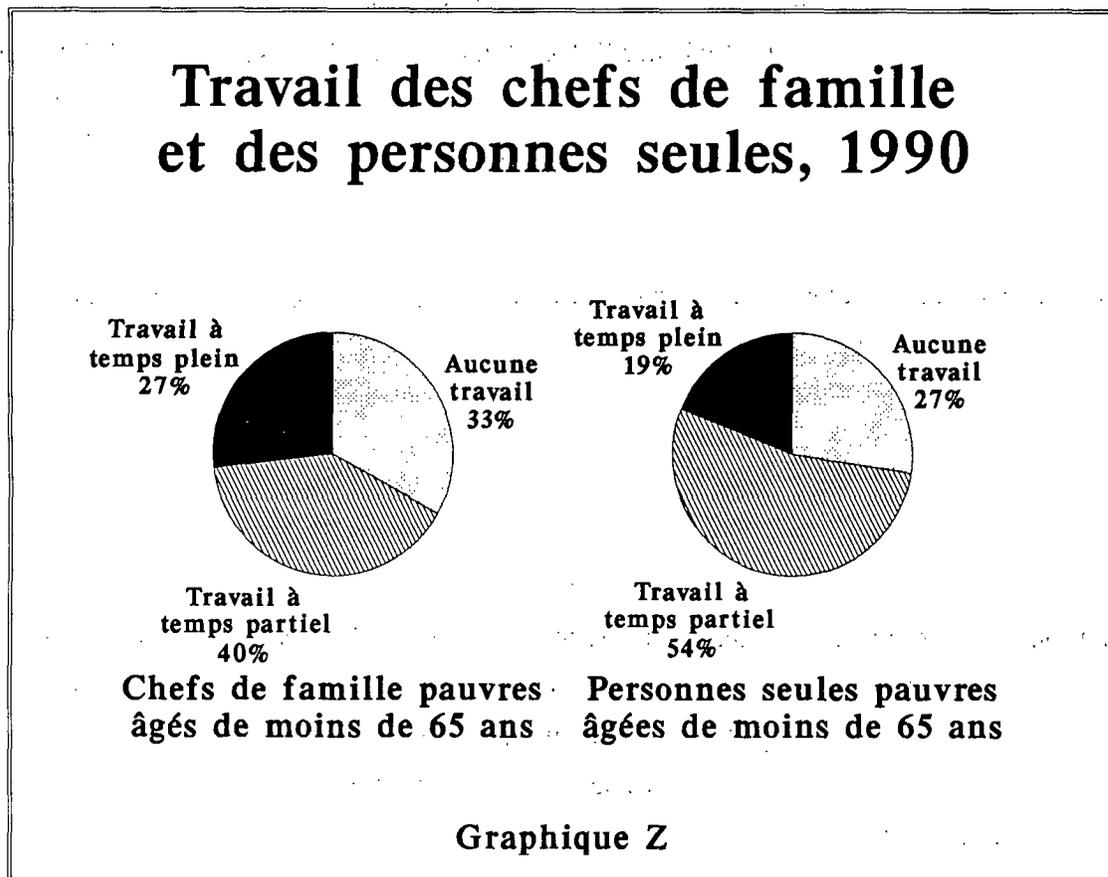
### **Les petits salariés**

L'expression «petits salariés» s'applique aux pauvres qui font normalement partie de la population active rémunérée, mais les chercheurs ne s'entendent pas sur sa définition exacte. Certains la réservent aux pauvres qui occupent un emploi à temps plein pendant pratiquement toute l'année. D'autres y englobent également les pauvres qui ont des liens solides avec le marché du travail, peu importe le nombre de semaines travaillées ou le nombre normal d'heures de travail chaque semaine.<sup>7</sup>

Le graphique Z donne une ventilation des chefs de famille et des personnes seules vivant dans la pauvreté qui ont travaillé à temps plein ou à temps partiel ou encore qui n'ont pas occupé d'emploi rémunéré en 1990. Aux fins de ce graphique, Statistique Canada a exclu les chefs de famille et individus de 65 ans ou plus, de même que les personnes de moins de 65 ans ayant signalé qu'elles étaient inaptées au travail de façon permanente. Par «travail à temps plein», on entend entre 49 et 52 semaines de travail par année, et une semaine normale de travail compte au moins 30 heures. Le «travail à temps partiel» représente moins de 49 semaines de travail par année ou moins de 30 heures par semaine.

Dans l'ensemble, 27 p. 100 des chefs de famille pauvres de moins de 65 ans et 19 p. 100 des personnes seules pauvres de moins de 65 ans travaillaient à temps plein en 1990, et des

proportions encore plus élevées travaillaient à temps partiel. Seulement 33 p. 100 des chefs de famille pauvres et 27 p. 100 des personnes seules pauvres n'ont pas travaillé du tout au cours de l'année de référence.



Il existe une autre définition des «petits salariés», à savoir les familles et les personnes seules vivant sous le seuil de pauvreté qui tirent au moins la moitié de leur revenu total des gains d'un emploi. Cette définition ne distingue pas entre le travail à temps plein et le travail à temps partiel et englobe les pauvres qui occupent un emploi rémunéré pendant une partie importante de l'année.

Le tableau 13 ventile les petits salariés selon cette définition par genre de famille. Comme dans le graphique précédent, les chiffres ne comprennent pas les personnes de 65 ans ou plus et les personnes incapables de travailler de façon permanente.

**TABLEAU 13**

**FAMILLES ET PERSONNES SEULES PAUVRES ÂGÉES DE MOINS DE 65 ANS  
POUR QUI LES GAINS TIRÉS D'UN EMPLOI REPRÉSENTENT 50 P.100 OU PLUS DU REVENU TOTAL, 1990**

	Hommes seuls	Femmes seules	Couples sans enfants	Couples avec enfants	Mères seules
Nombre total de familles pauvres ou de personnes seules pauvres	314 000	333 000	105 000	271 000	251 000
Nombre pour qui les gains tirés d'un emploi représentent 50 p.100 ou plus du revenu total	192 000	175 000	60 000	181 000	71 000
Pourcentage pour qui les gains tirés d'un emploi représentent 50 p.100 ou plus du revenu total	61%	53%	57%	67%	28%
Gains annuels moyens	7 062 \$	7 266 \$	7 160 \$	14 324 \$	10 360 \$
Revenu annuel moyen	8 044 \$	8 122 \$	9 020 \$	18 632 \$	13 908 \$
Gains en pourcentage du revenu total	88%	89%	79%	77%	74%

Plus de la moitié des personnes seules pauvres et des couples pauvres touchaient des gains d'emploi qui constituaient plus de 50 p. 100 de leur revenu total en 1990. Les familles pauvres ayant une femme à leur tête représentaient l'exception à la règle, 28 p. 100 seulement ayant signalé des gains représentant 50 p. 100 ou plus du revenu familial total.

Le montant moyen des gains est aussi significatif. Les hommes seuls pauvres de moins de 65 ans pour qui les gains représentaient une source majeure de revenu ont gagné en moyenne 7 062 \$ en 1990, soit l'équivalent de 35 semaines de travail à temps plein au salaire minimum de 5 \$ l'heure ou près de 18 semaines de travail à temps plein à 10 \$ l'heure. Les montants gagnés par les femmes seules étaient légèrement plus élevés.

Les couples pauvres sans enfants qui ont signalé que les gains représentaient au moins 50 p. 100 de leur revenu total ont gagné en moyenne 7 160 \$ en 1990. Chez les couples pauvres ayant des enfants de moins de 18 ans pour qui les gains représentaient 50 p. 100 ou plus du revenu total, les gains annuels moyens s'élevaient à 14 324 \$. Les mères seules pauvres ayant des enfants de moins de 18 ans étaient beaucoup moins nombreuses à occuper un emploi rémunéré que les couples pauvres. Cependant, celles qui ont signalé des gains représentant 50 p. 100 ou plus de leur revenu total avaient gagné en moyenne 10 360 \$.

### Les enfants

Les taux de pauvreté chez les enfants reflètent les taux de pauvreté des parents et ont tendance à augmenter ou à diminuer en fonction de la situation économique. La différence la plus frappante d'une année à l'autre est l'énorme fossé entre le taux de pauvreté des enfants des familles biparentales et celui des enfants des familles monoparentales dirigées par la mère. On relève aussi des différences importantes d'une province à l'autre.

Le tableau 14 ci-dessous donne les taux de pauvreté chez les enfants en 1990 et le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté selon le genre de famille et la province. La catégorie «tous les enfants pauvres» comprend un petit nombre d'enfants qui ne vivent dans aucun des principaux genres de famille. Ainsi, le total à l'échelle nationale, soit 1 105 000 enfants pauvres, comprend 73 000 enfants pauvres de moins de 18 ans vivant dans des unités familiales moins courantes. Certains vivent dans une famille monoparentale dirigée par le père ou avec des parents autres que le père ou la mère.

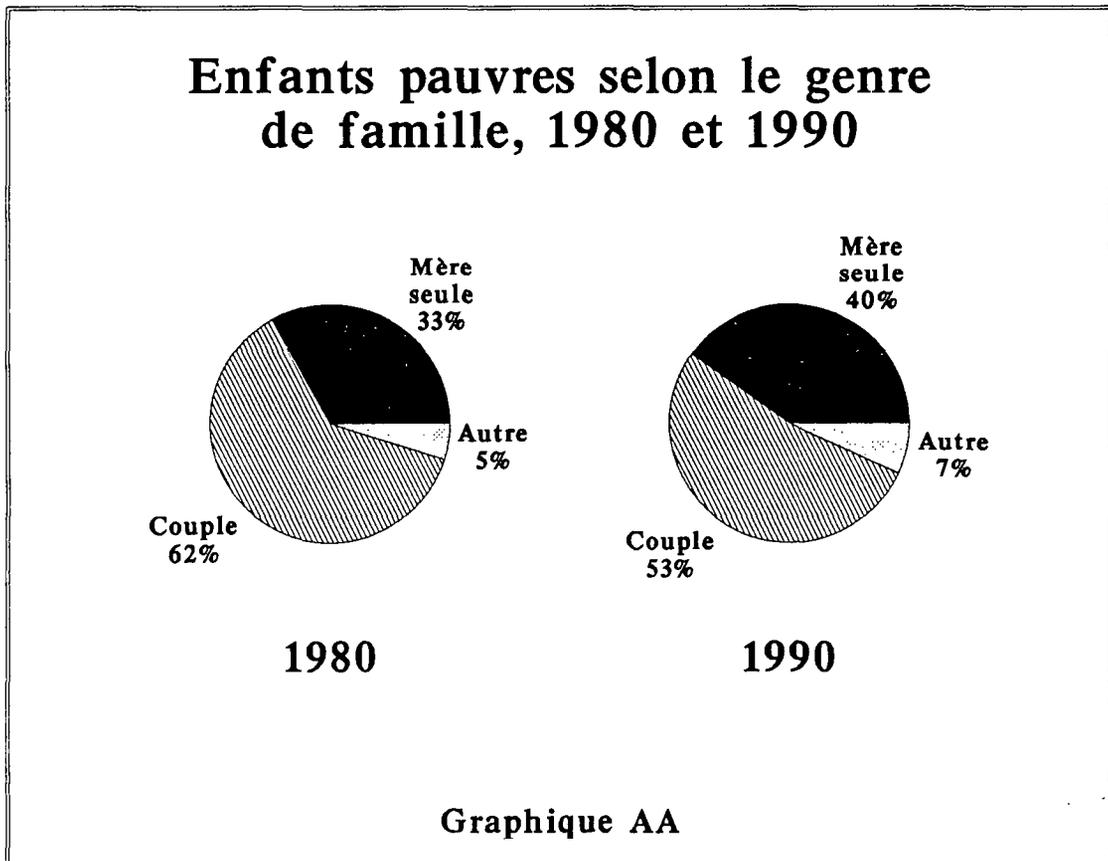
En 1990, 16,9 p. 100 de tous les enfants canadiens de moins de 18 ans étaient pauvres. Le taux de pauvreté le plus faible chez les enfants se retrouvait à l'Île-du-Prince-Édouard (13,7 p. 100) et le taux le plus élevé au Manitoba (22 p. 100). Le taux national de pauvreté des enfants pauvres vivant dans des familles biparentales s'élevait à 10,6 p. 100, et les taux provinciaux allaient d'un plancher de 8 p. 100 en Nouvelle-Écosse à un plafond de 16,3 p. 100 au Manitoba. Les taux de pauvreté des enfants vivant dans des familles monoparentales ayant une femme à leur tête étaient très inquiétants : le taux national s'établissait à 64,1 p. 100 et selon la province, il allait de 55,2 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard à 75,3 p. 100 au Manitoba et à 75,6 p. 100 à Terre-Neuve.

**TABLEAU 14**  
**LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS**  
**SELON LA PROVINCE ET LE GENRE DE FAMILLE, 1990**

	Toutes les familles		Couples		Mères seules	
	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants pauvres	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants pauvres	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants pauvres
Terre-Neuve	19,6%	32 000	14,9%	21 000	75,6%	9 000
Île-du-Prince-Édouard	13,7%	5 000	8,4%	3 000	55,2%	2 000
Nouvelle-Écosse	16,5%	35 000	8,0%	14 000	63,5%	18 000
Nouveau-Brunswick	17,1%	31 000	9,3%	14 000	69,4%	14 000
Québec	18,1%	292 000	12,5%	174 000	61,0%	104 000
Ontario	14,7%	346 000	8,2%	163 000	64,1%	157 000
Manitoba	22,0%	58 000	16,3%	38 000	75,3%	18 000
Saskatchewan	20,4%	55 000	15,3%	36 000	63,3%	14 000
Alberta	18,3%	124 000	10,9%	63 000	66,2%	54 000
Colombie-Britannique	16,9%	128 000	10,1%	64 000	63,5%	52 000
Canada	16,9%	1 105 000	10,6%	591 000	64,1%	441 000

L'un des mythes tenaces sur la pauvreté chez les enfants est que la plupart des enfants pauvres vivent dans des familles monoparentales. Le tableau 14 montre que ce n'est pas le cas au Canada dans son ensemble. En 1990, 591 000 enfants pauvres vivaient dans des familles biparentales, et 441 000 dans des familles monoparentales dirigées par la mère. Deux provinces font cependant exception à cette règle, soit la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Il y avait 18 000 enfants pauvres vivant avec leur mère seulement et 14 000 enfants pauvres vivant dans des familles biparentales en Nouvelle-Écosse. Au Nouveau-Brunswick, le nombre d'enfants pauvres était identique dans les deux catégories, soit 14 000.

Quoi qu'il en soit, la proportion d'enfants pauvres qui vivent avec leur mère seulement s'est accrue considérablement dans les années 80. Comme le démontre le graphique AA, 33 p. 100 de tous les enfants pauvres vivaient dans des familles monoparentales ayant une femme à leur tête en 1980, et la plupart des autres vivaient dans des familles biparentales. En 1990, la proportion d'enfants pauvres vivant avec leur mère avait grimpé à 40 p. 100 et celle des enfants pauvres vivant avec leurs deux parents avait reculé à 53 p. 100.

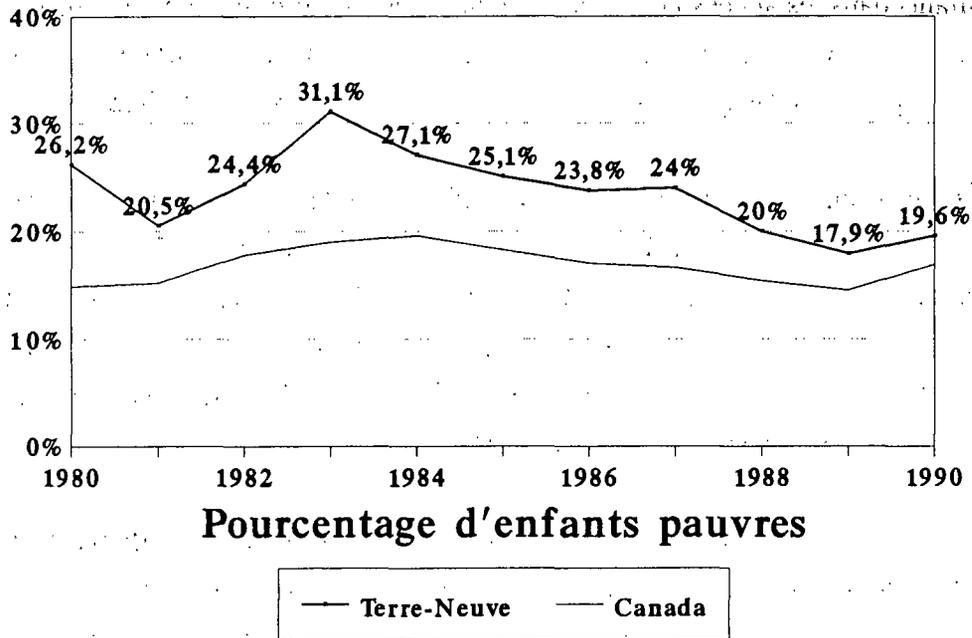


Les graphiques des pages qui suivent illustrent les tendances provinciales de la pauvreté chez les enfants dans les années 80. Chacun montre les taux d'ensemble de la pauvreté chez les enfants entre 1980 et 1990. À des fins de comparaison, chaque graphique présente également une ligne sans pourcentage qui représente le taux national de pauvreté chez les enfants.

L'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario ont affiché des taux inférieurs à la moyenne pendant la totalité ou la plus grande partie de la décennie. Les taux en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique correspondaient à peu près à la moyenne. Ceux de Terre-Neuve, du Québec, du Manitoba et de la Saskatchewan ont généralement été supérieurs à la moyenne. En Alberta, ils ont commencé à dépasser la moyenne vers la fin de la décennie, tandis qu'au Nouveau-Brunswick, ils sont retombés près de la moyenne.

On a assisté à une hausse importante de la pauvreté chez les enfants dans les quatre provinces de l'Ouest entre 1980 et 1990, pour des raisons qui s'expliquent mal. Il est tout aussi décourageant de constater qu'aux cours des dernières années, les taux de pauvreté chez les enfants du Québec, du Manitoba et de la Saskatchewan ont été supérieurs à la moyenne. Ces trois provinces ont toutes des programmes spéciaux pour aider les familles à faible revenu qui ont des enfants.<sup>8</sup>

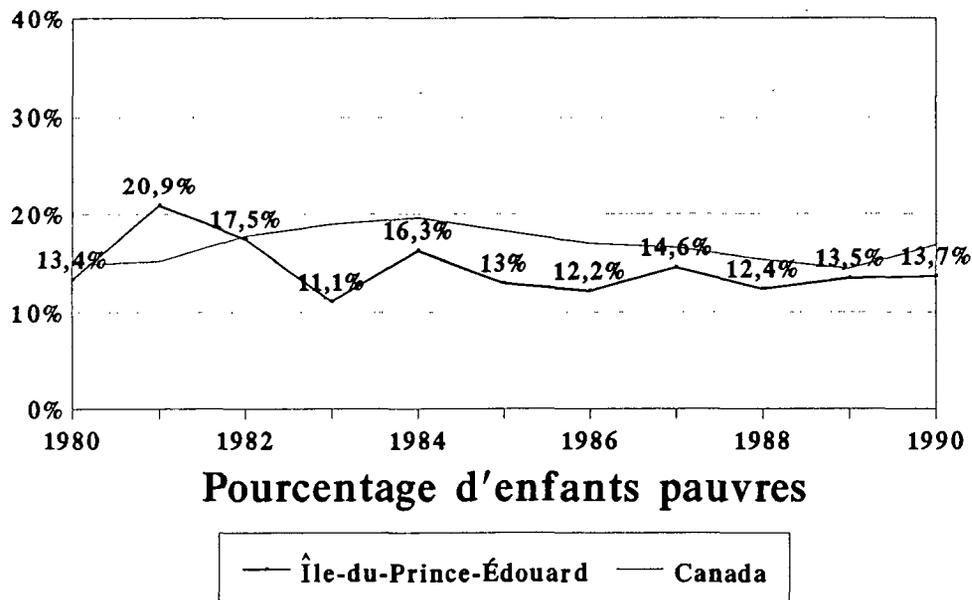
## Terre-Neuve



Pourcentage d'enfants pauvres

— Terre-Neuve — Canada

## Île-du-Prince-Édouard

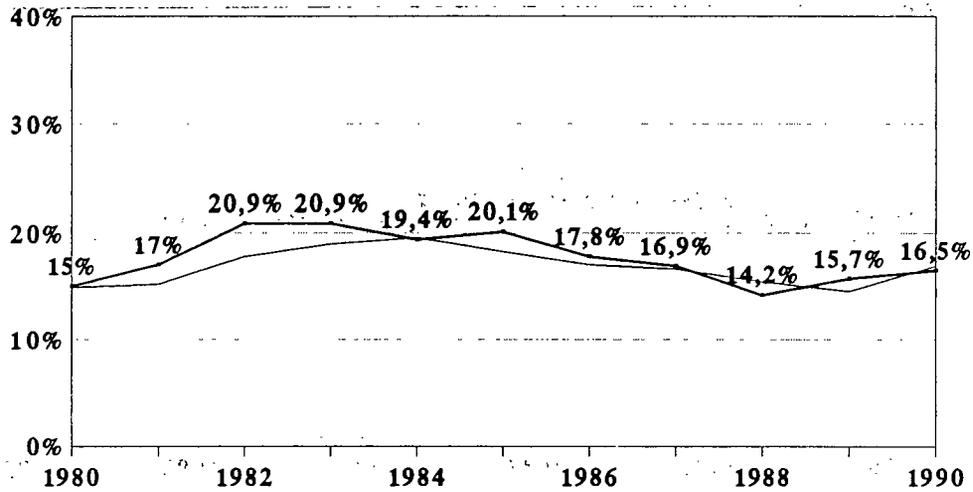


Pourcentage d'enfants pauvres

— Île-du-Prince-Édouard — Canada

Graphique AB

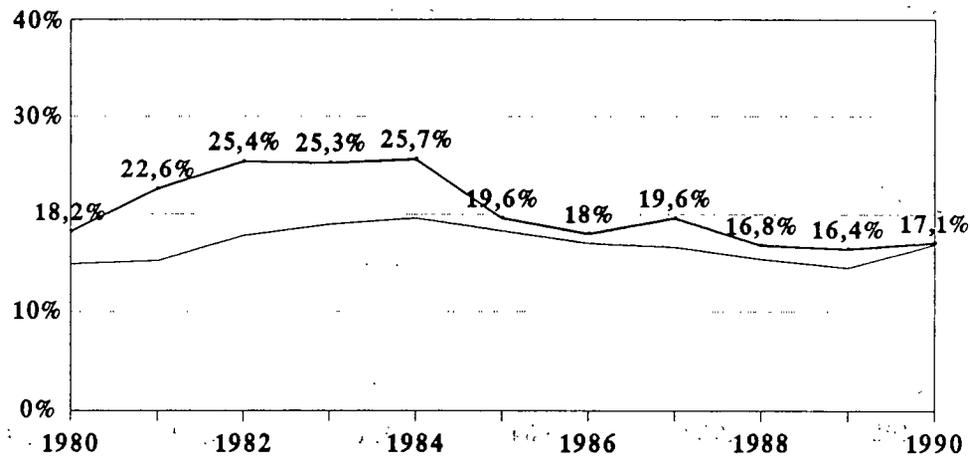
## Nouvelle-Écosse



Pourcentage d'enfants pauvres

— Nouvelle-Écosse — Canada

## Nouveau-Brunswick

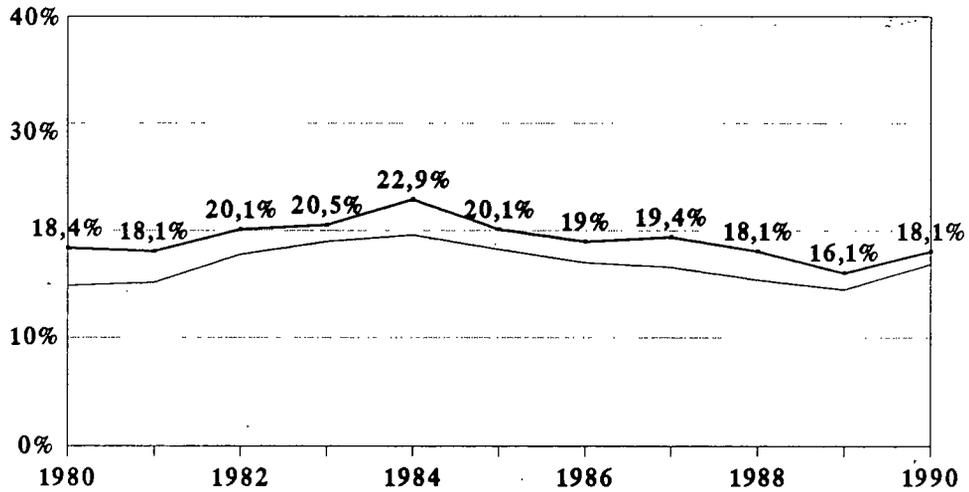


Pourcentage d'enfants pauvres

— Nouveau-Brunswick — Canada

Graphique AC

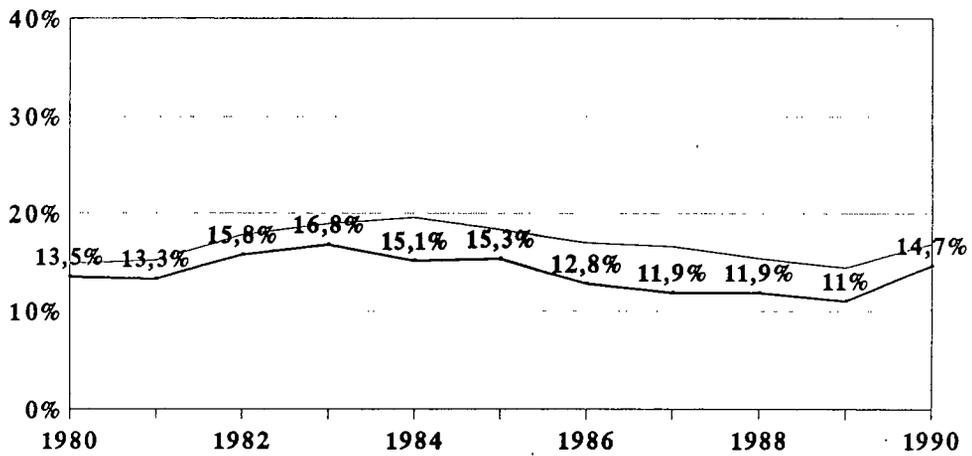
## Québec



Pourcentage d'enfants pauvres

— Québec — Canada

## Ontario

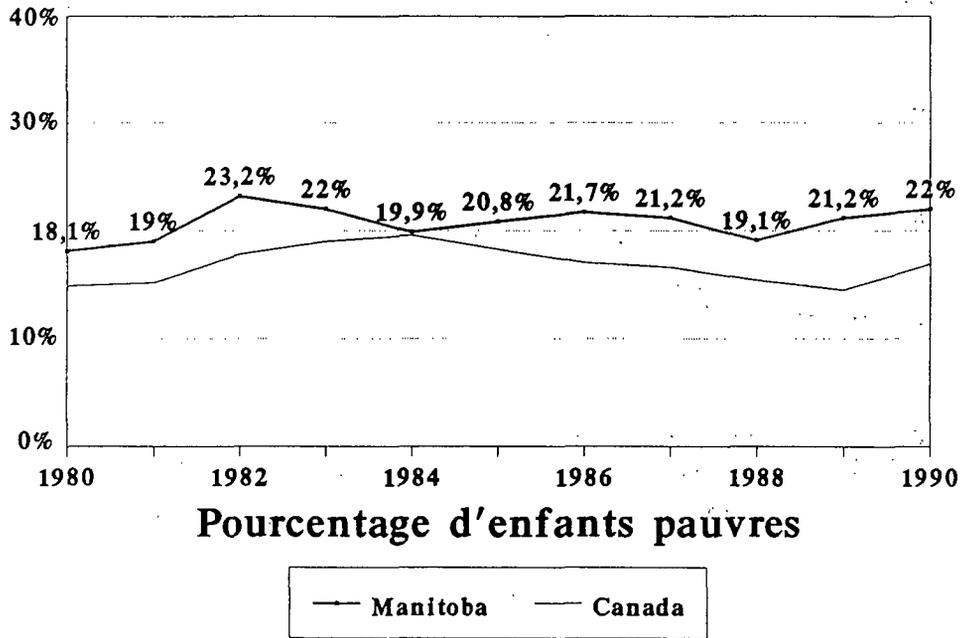


Pourcentage d'enfants pauvres

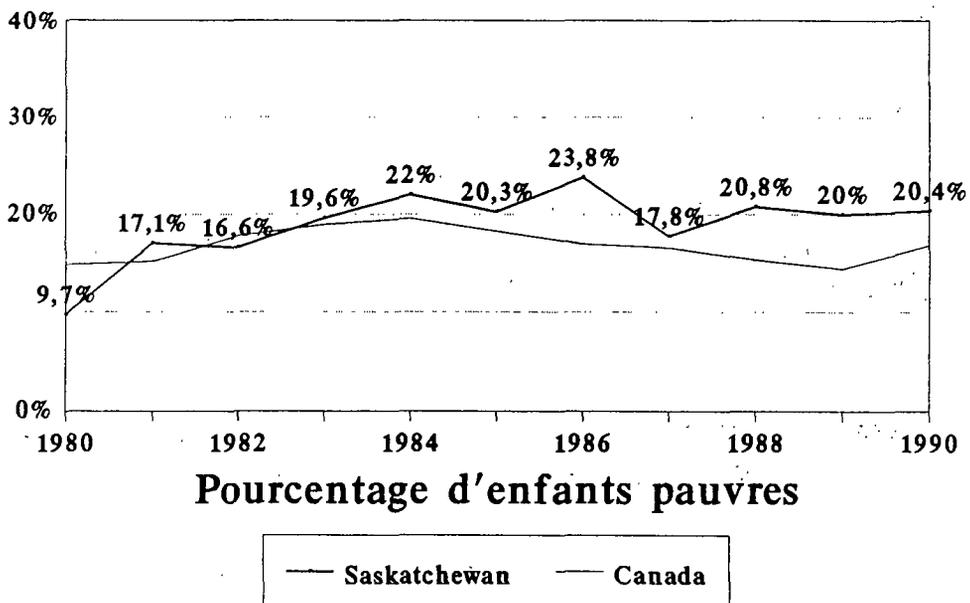
— Ontario — Canada

Graphique AD

## Manitoba

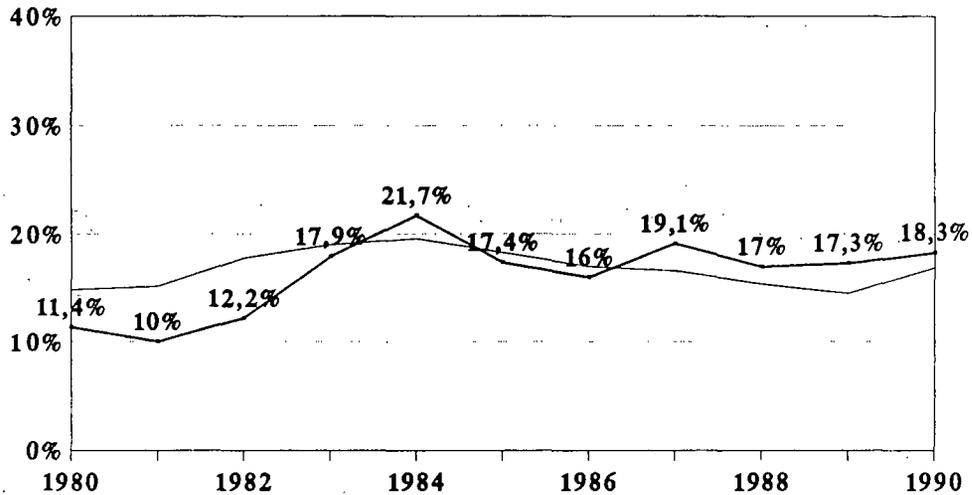


## Saskatchewan

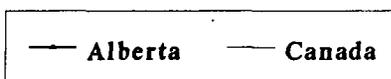


Graphique AE

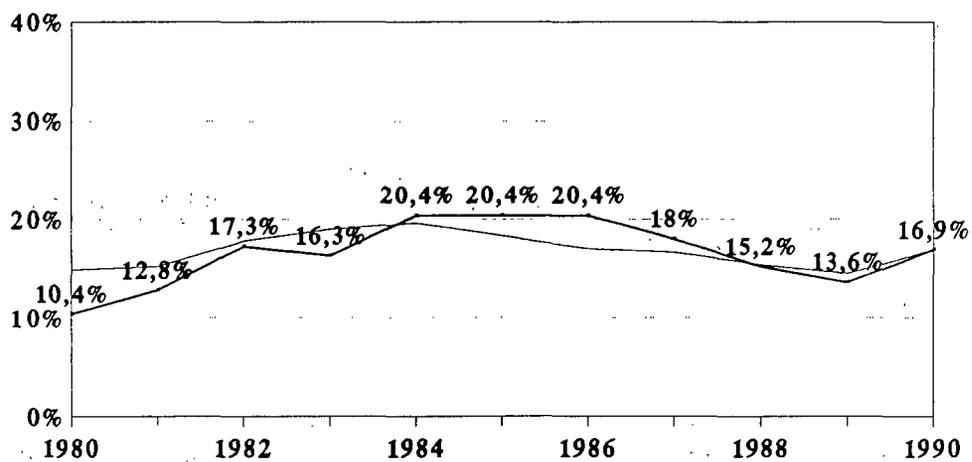
## Alberta



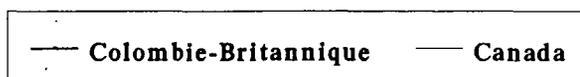
Pourcentage d'enfants pauvres



## Colombie-Britannique



Pourcentage d'enfants pauvres



Graphique AF

### Les aîné(e)s

Les taux de pauvreté chez les aîné(e)s ont régressé de façon plus ou moins constante dans chaque province, conformément à la tendance nationale dont on a parlé précédemment, et l'ampleur de certaines de ces réductions est très encourageante. Cependant, il reste encore des différences importantes dans le degré de pauvreté selon les provinces.

<b>TABLEAU 15</b>						
<b>TAUX DE PAUVRETÉ DES HOMMES ET FEMMES DE 65 ANS ET PLUS</b>						
	Hommes			Femmes		
	1980	1990	Changement en %	1980	1990	Changement en %
Terre-Neuve	27,6	10,9	-61%	36,9	20,6	-44%
Île-du-Prince-Édouard	33,7	9,1	-73%	52,7	21,6	-59%
Nouvelle-Écosse	22,8	7,9	-65%	31,5	16,8	-47%
Nouveau-Brunswick	22,1	9,2	-58%	34,2	17,5	-49%
Québec	33,7	19,1	-43%	46,2	35,6	-23%
Ontario	24,0	10,1	-58%	34,3	20,1	-41%
Manitoba	23,8	9,3	-61%	41,2	27,6	-33%
Saskatchewan	28,1	7,7	-73%	49,0	12,0	-76%
Alberta	25,2	14,4	-43%	38,8	23,1	-40%
Colombie-Britannique	29,6	14,6	-51%	32,7	20,6	-37%
Canada	27,3	12,9	-53%	38,4	24,0	-38%

Le tableau 15 présente les taux de pauvreté des hommes et femmes âgés dans chaque province en 1980 puis en 1990, de même que le pourcentage de diminution tout au long de la décennie. Toutes les provinces sauf la Saskatchewan ont connu une diminution plus forte du taux de pauvreté des hommes que de celui des femmes.

En 1990, c'est en Saskatchewan que les taux de pauvreté des aîné(e)s étaient les plus faibles et au Québec qu'ils étaient les plus élevés. Chez les hommes âgés, ils allaient de 7,7 p. 100 en Saskatchewan à 19,1 p. 100 au Québec, et chez les femmes, de 12 p. 100 en Saskatchewan à 35,6 p. 100 au Québec.

L'un des facteurs qui peut expliquer les taux élevés au Québec est l'absence de programme provincial de supplément de revenu pour les aîné(e)s dans cette province. La Nouvelle-Écosse, le Manitoba, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique offrent toutes de tels suppléments, et certaines des prestations sont importantes. Par ailleurs, les taux de pauvreté des aîné(e)s sont relativement faibles dans trois autres provinces qui n'offrent pas de suppléments du revenu, soit Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick.

### Les femmes

Le risque de pauvreté est beaucoup plus grand pour les femmes que pour les hommes dans l'ensemble, mais la plupart des différences entre les deux sexes peuvent être attribuées à des taux de pauvreté élevés dans trois catégories de famille : les femmes seules de moins de 65 ans; les femmes seules de 65 ans ou plus; et les mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans.<sup>9</sup>

Comme on l'a vu au début de ce rapport, en 1990, le taux de pauvreté des femmes seules de moins de 65 ans s'élevait à 34,1 p. 100, par rapport à 27,2 p. 100 chez les hommes seuls du même groupe d'âge. Chez les personnes âgées seules, il était de 47,1 p. 100 chez les femmes et de 33,6 p. 100 chez les hommes. Les familles monoparentales ayant une femme à leur tête affichaient un taux de pauvreté de 60,6 p. 100 en 1990, soit un chiffre plusieurs fois plus élevé que les niveaux enregistrés chez les couples mariés.

Le tableau 16 montre les variations régionales du taux de pauvreté dans ces trois groupes à risque élevé en 1990. Étant donné la taille limitée des échantillons, les données recueillies dans les provinces de plus petites dimensions n'étaient pas fiables individuellement. Même en Colombie-Britannique, les échantillons étaient trop petits pour être utiles.

Parmi les femmes seules de moins de 65 ans, c'est en Ontario que le taux de pauvreté était le plus faible en 1990 et au Québec qu'il était le plus élevé. Chez les femmes âgées seules, les taux de pauvreté de l'Atlantique, de l'Ontario et des Prairies étaient plus ou moins semblables, tous bien inférieurs à la moyenne nationale, tandis que celui du Québec lui était de beaucoup supérieur. La plage des taux de pauvreté des familles dirigées par une mère seule de moins de 65 ans était étroite, mais les taux dans toutes les régions étaient épouvantables.

<b>TABLE 16</b>			
<b>TAUX DE PAUVRETÉ DES FEMMES DANS LES GROUPS À RISQUES ÉLEVÉS, 1990</b>			
Région	Femmes seules âgées de moins de 65 ans	Femmes seules âgées de 65 ans et plus	Mères seules âgées de moins de 65 ans
Atlantic	34,7%	39,4%	64,1%
Québec	39,1%	68,9%	59,0%
Ontario	29,3%	40,2%	60,7%
Prairies	36,0%	39,4%	64,5%
Colombie-Britannique	échantillons trop limités		
Canada	34,1%	47,1%	60,6%

Mis à part ces groupes à risques élevés, il n'y a pas de différences marquées entre les taux de pauvreté des hommes et des femmes. La grande majorité des familles sont composées

de l'époux et de l'épouse, et les taux de pauvreté des hommes et des femmes sont identiques dans tous ces cas.

Quant aux familles époux-épouse plus jeunes, il convient de mentionner particulièrement le rôle des gains des femmes mariées lorsqu'il s'agit de préserver la famille de la pauvreté. Même si les femmes gagnent en moyenne moins que les hommes et qu'elles sont aux prises avec divers obstacles qui les empêchent de participer équitablement au marché de travail, leur contribution est essentielle pour empêcher les taux de pauvreté des familles d'augmenter.

<b>TABLEAU 17</b>		
<b>LA PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES À DEUX CONJOINTS ÂGÉS DE MOINS DE 65 ANS AVEC ET SANS LE REVENU DES ÉPOUSES, 1990</b>		
	Pourcentage des familles qui étaient pauvres en 1990	Pourcentage des familles qui auraient été pauvres sans le revenu des épouses
Terre-Neuve	11,2%	19,5%
Île-du-Prince-Édouard	7,0%	17,0%
Nouvelle-Écosse	7,6%	16,3%
Nouveau-Brunswick	8,4%	15,4%
Québec	10,4%	19,9%
Ontario	6,0%	13,9%
Manitoba	11,5%	22,6%
Saskatchewan	12,1%	24,4%
Alberta	8,4%	18,8%
Colombie-Britannique	8,3%	16,9%
Canada	8,3%	17,3%

Pour avoir une meilleure idée de l'importance des gains des femmes mariées, nous avons demandé à Statistique Canada de déduire les gains des épouses des données de 1990 sur le revenu des familles époux-épouse de moins de 65 ans, puis de calculer les taux de pauvreté hypothétiques des familles en l'absence des gains de la femme. Les résultats sont présentés au tableau 17.

Le taux réel de pauvreté de l'ensemble des familles époux-épouse de moins de 65 ans en 1990 se chiffrait à 8,3 p. 100, et 432 000 familles vivaient dans la pauvreté. Une fois enlevés les gains des épouses, et toutes choses égales par ailleurs, ce taux de pauvreté passe à 17,3 p. 100, et le nombre de familles vivant dans la pauvreté augmente à 897 000, soit plus du double.

Les tendances sont plus ou moins les mêmes partout au pays. Si les épouses n'avaient pas occupé d'emplois rémunérés en 1990, les taux de pauvreté et le nombre de familles pauvres auraient été grosso modo deux fois plus élevés dans toutes les provinces.

## **SOMMAIRE ET CONCLUSION**

D'après la situation de 1990, la lutte contre la pauvreté dans les années 80 n'a pas réalisé de progrès sensibles. Les taux de pauvreté, après avoir enregistré des hausses et des baisses tout au long de la décennie, étaient pour la plupart revenus à peu près aux niveaux du début des années 80. Les chiffres de 1991, que Statistique Canada publiera plus tard cette année, seront certainement plus élevés dans l'ensemble que ceux de 1990, à cause de la récente récession. Il est invraisemblable qu'on constate une amélioration marquée dans les chiffres de 1992.

Il n'y a pas eu non plus de changements profonds dans le risque relatif de pauvreté dans les années 80. Les groupes de Canadiens et Canadiennes qui affichaient des taux de pauvreté élevés en 1980 connaissaient encore des taux élevés en 1990. Les groupes dont les taux de pauvreté étaient faibles au début de la décennie connaissaient encore des taux faibles à la fin de la décennie. Les aîné(e)s constituent la seule vraie exception à cette règle, leurs taux de pauvreté ayant poursuivi leur tendance à la baisse à long terme.

Tous les Canadiens et Canadiennes risquent de connaître la pauvreté à un degré ou à un autre, mais ces risques sont relativement faibles chez les couples et les familles biparentales. Ils sont relativement élevés pour les personnes vivant seules, très élevés pour les femmes âgées seules et incroyablement élevés pour les mères seules et leurs enfants.

On estime que 3,8 millions de Canadiens et Canadiennes étaient pauvres en 1990, et le revenu d'un grand nombre d'entre eux était inférieur de plusieurs milliers de dollars au seuil de pauvreté. Le revenu des mères seules pauvres se situait à plus de 8 000 \$ sous le seuil de la pauvreté en moyenne, et la situation des couples pauvres avec enfants n'était guère plus reluisante.

Les programmes gouvernementaux, y compris les régimes publics de rentes de retraite, représentaient la plus grande partie du revenu des aîné(e)s pauvres en 1990. Chez les pauvres de moins de 65 ans, les salaires et traitements étaient souvent la source de revenu la plus importante.

Même si l'objet de notre rapport était de décrire la pauvreté plutôt que d'y proposer des solutions, quelques mots s'imposent sur la lutte contre la pauvreté.

Au fil des ans, le Conseil national du bien-être social a publié des rapports contenant des douzaines de recommandations ayant pour objet de réduire la pauvreté au Canada. Trois observations en ressortent :

- \* La pauvreté ne saurait être éliminée du jour au lendemain. Pour être véritablement efficace, une campagne de lutte contre la pauvreté doit proposer des solutions à long terme aux problèmes économiques et sociaux chroniques qui en sont la cause.
- \* La pauvreté ayant plusieurs causes, il faut diverses stratégies pour la combattre. Il n'existe pas de solution universelle, et certainement pas de solution miracle.
- \* La lutte contre la pauvreté demande des efforts collectifs autant que des efforts individuels. Il ne suffit pas de dire, comme le vieux proverbe, «aide-toi et le ciel t'aidera». Les pouvoirs publics doivent jouer un rôle important.

Les initiatives visant à réduire la pauvreté chez les aîné(e)s témoignent de la pertinence de ces observations. Le combat a été entrepris il y a une génération déjà, dans les années 60, et de nombreuses victoires ont été remportées. Mais même après un quart de siècle, il reste du travail à faire.

Il existe divers programmes d'aide financière à l'intention des personnes âgées : des programmes fédéraux tels la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti; des programmes liés à l'emploi comme les régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec et les régimes privés de retraite; et des options d'épargne individuelle, notamment les régimes enregistrés d'épargne-retraite, l'épargne personnelle et les stratégies d'investissement.

En dernière analyse, ce qui a vraiment fait une différence dans la lutte contre la pauvreté chez les aîné(e)s, c'est la détermination des autorités gouvernementales. Sans des programmes comme le supplément de revenu garanti et les régimes de pensions du Canada et de rentes du

Québec, les taux de pauvreté chez les personnes âgées seraient demeurés extraordinairement élevés.

Les leçons des vingt-cinq dernières années sont encourageantes, mais elles nous rappellent en même temps à la réalité. Elles laissent penser que la stratégie qui a été couronnée de succès dans la lutte contre la pauvreté chez les aîné(e)s pourrait être appliquée à d'autres segments de la population, notamment pour les enfants ou pour les mères seules. Mais elles nous montrent en même temps qu'il faudra des années d'efforts ardues et incessants avant que les initiatives mises sur pied dans les années 90 portent fruits.

## RENVOIS

1. Conseil économique du Canada. Les nouveaux visages de la pauvreté : la sécurité du revenu des familles canadiennes. (Ottawa, Groupe Communication Canada — Édition, 1992).
2. La même méthode avait été utilisée pour établir les seuils de faible revenu ayant pour base 1978. Cependant, selon les données de cette enquête, les dépenses moyennes au titre de la nourriture, du logement et du vêtement avaient été estimées à 38,5 p. 100 du revenu total; on avait donc supposé que les personnes à faible revenu consacraient 58,5 p. 100 ou plus de leur revenu à ces nécessités de la vie.
3. Il est impossible de publier le nombre de pères pauvres chefs de famille monoparentales de moins de 65 ans ayant des enfants de 18 ans, étant donné la petite taille de l'échantillon. Cependant, en comparant le nombre de toutes les familles monoparentales au nombre de familles monoparentales ayant une femme à leur tête, on peut établir par déduction qu'en 1990, il y avait approximativement 18 000 familles monoparentales pauvres ayant à leur tête un homme de moins de 65 ans, et que leur taux de pauvreté était d'environ 27 p. 100.
4. Statistique Canada publiait en mai 1992 des données détaillées sur le degré de pauvreté dans une monographie intitulée Tableaux des SFR/MFR, Revenu déficitaire/Surplus, 1980-1990.
5. Ces plages sont tirées du tableau 5 de Revenus de bien-être social 1990. On y retrouve les prestations provinciales de bien-être social et d'autres prestations provinciales. Les allocations familiales, les crédits d'impôt pour enfants et les crédits de taxe de vente du gouvernement fédéral ne sont pas inclus.
6. À la demande du Québec et de l'Alberta, le gouvernement fédéral a prévu des taux d'allocations familiales différents dans ces provinces. En Alberta, le taux varie selon l'âge de l'enfant, et au Québec, il varie en fonction de l'âge de l'enfant et du nombre d'enfants dans la famille.
7. On trouvera une définition très stricte de cette notion dans Ross, David P. et E. Richard Shillington, Données de base sur la pauvreté au Canada — 1989 (Ottawa/Montréal, Conseil canadien de Développement social, 1989). On en trouvera une définition beaucoup plus large dans Gunderson, Morley et Leon Muszynski, avec la collaboration de Jennifer Keck, Vivre ou Survivre? Les femmes, le travail et la pauvreté (Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1990).

8. En 1990, le Québec versait une allocation familiale provinciale et une autre prestation pour les jeunes enfants. Le Manitoba avait un programme de supplément de revenu associé à l'enfant et la Saskatchewan offrait un régime de revenu familial. On trouvera plus de détails sur ces programmes dans Santé et Bien-être social Canada, Répertoire des programmes de sécurité du revenu au Canada, juillet 1990.
9. L'expression «féminisation de la pauvreté» qui avait été utilisée dans le dernier Profil de la pauvreté du Conseil national du bien-être social n'a pas été retenue dans le présent rapport. Après mûre réflexion, nous avons pensé qu'elle n'était ni assez précise, ni assez utile. Voir Battle, Ken, Poverty Myths, Misconceptions and Half-Truths. (Ottawa, Caledon Institute of Social Policy, 1991).

**ANNEXE**

<b>SEUILS DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA (BASE DE 1986) POUR 1991</b>					
Taille de la famille	Population du secteur de résidence				
	500 000 et plus	100 000 - 499 999	30 000 - 99 999	Moins de 30 000	Rural
1	14 951 \$	13 132 \$	12 829 \$	11 695 \$	10 179 \$
2	20 266	17 802	17 390	15 852	13 799
3	25 761	22 626	22 103	20 149	17 539
4	29 661	26 049	25 449	23 200	20 192
5	32 406	28 462	27 805	25 347	22 062
6	35 177	30 893	30 180	27 512	23 947
7 et plus	37 833	33 230	32 463	29 593	25 757

<b>SEUILS DE FAIBLE REVENU ESTIMATIFS DE 1992 PRÉPARÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL*</b>					
Taille de la famille	Population du secteur de résidence				
	500 000 et plus	100 000 - 499 999	30 000 - 99 999	Moins de 30 000	Rural
1	15 280 \$	13 421 \$	13 111 \$	11 952 \$	10 403 \$
2	20 712	18 194	17 773	16 201	14 103
3	26 328	23 124	22 589	20 592	17 925
4	30 314	26 622	26 009	23 710	20 636
5	33 119	29 088	28 417	25 905	22 547
6	35 951	31 573	30 844	28 117	24 474
7 et plus	38 665	33 961	33 177	30 244	26 324

\* préparés sur un taux d'inflation estimatif de 2,2 p. cent tel que prévu dans le budget de 1992

**MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL**

Mad. Ann Gagnon (présidente)  
St-Ignace de Loyola (Québec)

Mad. Enza Colavecchia  
Brampton (Ontario)

Mad. Judy Mintz  
Dundas (Ontario)

Mad. Ute Davies  
Calgary (Alberta)

Mad. Nancy Nash-Foster  
Kingston (Ontario)

Mad. Anne Marie Desmarais  
Val d'Or (Québec)

M. Ronald Noseworthy  
Grand Bank (Terre-Neuve)

Mad. Nova Dickie  
Nanoose Bay (Colombie-Britannique)

M. Ted Paterson  
Winnipeg (Manitoba)

Mad. Sylvia Gwozd  
Richmond (Colombie-Britannique)

M. Thomas Power  
St. Mary's Bay (Terre-Neuve)

M. Marcel Lalonde  
Ville Laval (Québec)

Mad. Wendy Terry  
Toronto (Ontario)

Dr. Myrna Lashley  
Nuns' Island (Québec)

M. Gregory Zed  
Renforth (Nouveau-Brunswick)

Mad. Sharon MacKay  
Hunter River (Île-du-Prince-Édouard)

\*\*\*\*\*

Directeur intérimaire: Steve Kerstetter

## **CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL**

La Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement a institué le Conseil national du bien-être social en tant qu'organisme consultatif de citoyens auprès du Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le Conseil a pour mandat de conseiller le Ministre sur des questions relatives au bien-être social.

Le Conseil est composé de 21 membres nommés par le gouverneur en conseil et provenant de diverses régions du Canada. Les membres agissent à titre personnel et non en tant que représentants d'organismes ou d'agences. Ils sont d'anciens ou d'actuels assistés sociaux, des locataires de logements publics et d'autres citoyens à faible revenu, ou des avocats, des enseignants, des travailleurs sociaux et d'autres personnes travaillant au sein d'associations de services bénévoles, d'organismes privés d'aide sociale et d'écoles de service social.

Les rapports du Conseil national du bien-être social ont porté sur une vaste gamme de questions relatives à la pauvreté et à la politique sociale au Canada, notamment les programmes de sécurité de revenu, les soins de santé, les seuils de pauvreté et des données statistiques sur la pauvreté, le système de revenus de retraite, les personnes âgées, la réforme de la fiscalité, les petits salariés, les enfants pauvres, le développement économique communautaire, la femme et la pauvreté, la politique de l'emploi, les familles monoparentales, les services sociaux, la nutrition, l'organisation communautaire, les services d'aide à l'enfance, les groupes de personnes défavorisées, l'assistance judiciaire/les services juridiques, les consommateurs à faible revenu, le reportage sur la pauvreté dans la presse canadienne et la réforme du bien-être social.

All publications of the National Council of Welfare are also available in English. For copies, please write to the National Council of Welfare, Room 1876, Jeanne Mance Building, Ottawa K1A 0K9.